LA FORGE

Organe central du Parti Communiste des Ouvriers de France

www.pcof.net

Mensuel n°619 - Juillet-Août 2020 Prochaine parution : Mardi 8 septembre 2020 **2** €

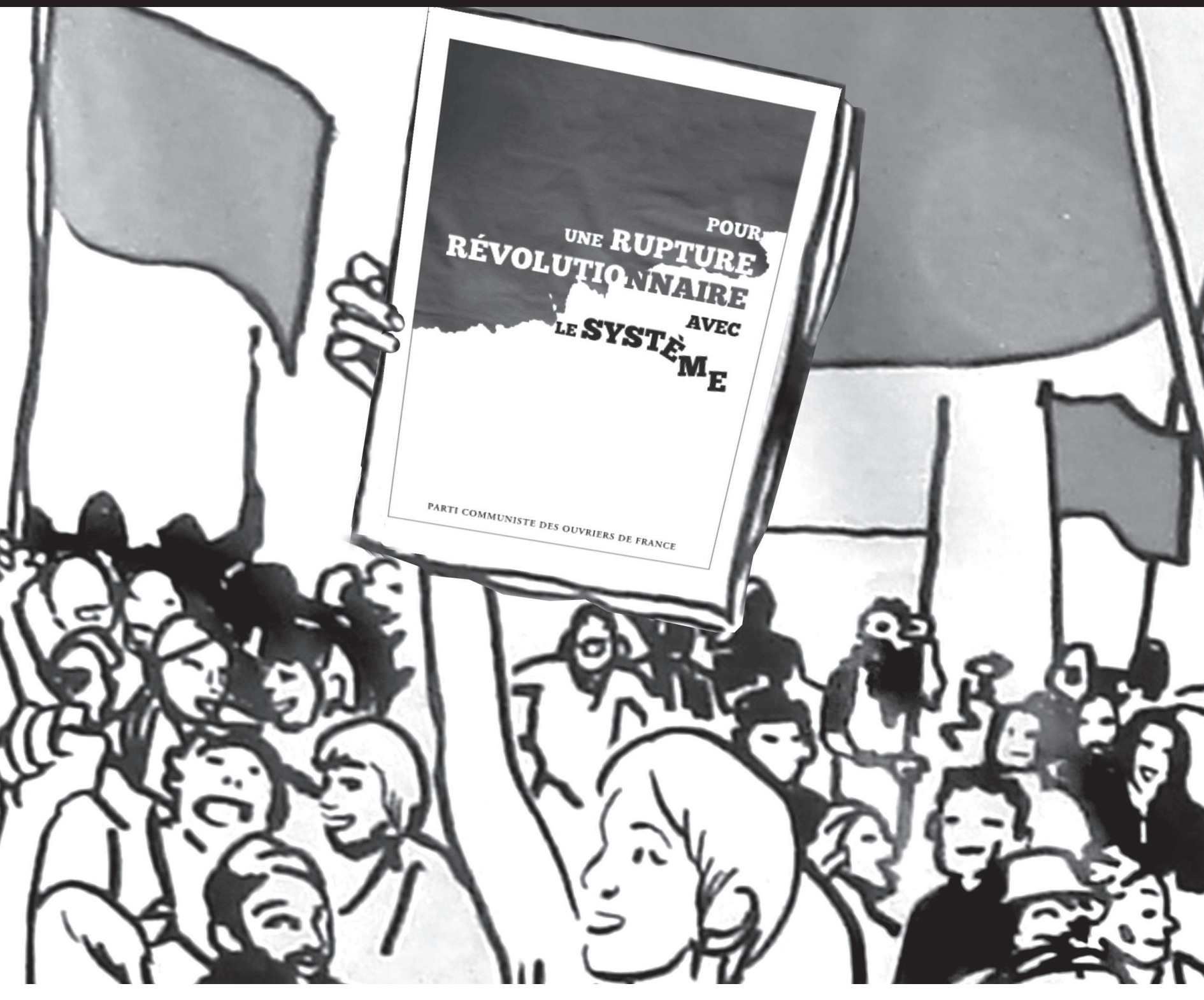

Non au chantage emplois contre salaires
De l'argent pour la santé, pas pour le capital

"Prolétaires de tous les pays unissez-vous !"

Editorial

Pas de trêve dans le combat contre le capital !

L'échec cuisant de Macron et de son parti aux municipales était attendu, mais il est encore plus fort que prévu. Les colères sociales qui se sont principalement exprimée à travers l'abstention, n'ont évidemment pas disparu avec l'épidémie. Elles ont encore grandi, du fait des promesses de « renouveau », de plus de « social » et même d'augmentation des salaires des travailleurs et travailleuses de « la première ligne » non tenues. Le « tout pour le capital », qui se décline en dizaines de milliards pour les entreprises et les licenciements pour des milliers de travailleurs, ne fait que l'alimenter.

Le taux d'abstention aux municipales relativise les succès de toutes les listes et montre le fossé toujours plus grand entre les masses populaires et les institutions de la démocratie bourgeoise. La première leçon tirée par Macron, c'est de prendre plus directement en mains la gestion d'un système en crise, en chargeant le nouveau Premier ministre d'appliquer sa politique, sans lui faire de l'ombre. Prenant en compte le fait que la question écologique est reprise pratiquement par toutes les forces politiques et sociales, il multiplie les initiatives, les déclarations pour essayer de passer pour un écologiste pratique. Il a mis en scène la remise du rapport de la « convention sur le climat », s'est dit d'accord sur pratiquement tout, sauf les quelques propositions qui auraient touché aux intérêts des possédants. Juste avant de congédier Philippe, il a tenu à affirmer qu'il restait fidèle au cap tracé au début du quinquennat, autrement dit, au cap néolibéral, de défense des intérêts de l'oligarchie, des grands actionnaires, des monopoles qui exigent toujours plus d'argent public pour restructurer, pour baisser les salaires, pour précariser les emplois. A la place de Philippe, il y a Castex, un « techno » bien vu de la plupart des dirigeants des collectivités locales, qui se présente comme « ouvert aux consultations des partenaires sociaux ».

Macron promet une rentrée « très dure » et pousse déjà le gouvernement à précipiter la mise en œuvre de la réforme de la retraite à points, qui ne passe toujours pas chez les travailleurs. A cela s'ajoutent les plans de licenciements massifs qui touchent des entreprises et des régions entières, comme l'Occitanie, capitale de l'industrie aéronautique, avec Airbus et la myriade d'entreprises sous-traitantes. Mais il y a aussi Air France et sa filiale, Nokia, Sanofi ! Plusieurs chaînes de magasins de vêtements la liste n'est pas :exhaustive. Toutes les catégories de salariés sont touchées : de l'ouvrier de l'automobile, aux vendeuses au smic des magasins de vêtements, en passant par des ouvriers hautement qualifiés, des techniciens, des personnels des compagnies d'aviation. Des ripostes commencent à s'organiser et la colère est d'autant plus grande que le gouvernement met des sommes très importantes à la disposition des patrons qui se retranchent derrière l'épidémie et la baisse de l'activité économique.

Ces résistances s'ajoutent à celles des personnels de santé, qui sont descendus massivement le 16 juin, puis le 30 juin, pour exiger des augmentations de salaires - 300 euros pour tous - des moyens humains et matériels pour l'hôpital et pour dénoncer la mascarade du « Ségur ». Ils et elles se battent pour arracher des exigences concrètes et les grèves, les manifestations qui se multiplient, aussi. Ce climat de mobilisations montre que patronat et gouvernement ont échoué à faire passer l'idée d'un intérêt commun, entre exploités et exploiteurs.

Castex, un politicien de droite, a fait part de sa détermination à défendre les « valeurs de la république », reprenant les thèses macroniennes sur le danger du « séparatisme » et passant sous silence les violences policières. Cela ne peut qu'encourager à développer le combat contre le racisme et les violences policières. La dénonciation des restrictions mises aux droits de manifester instaurées à la faveur de « l'état d'urgence sanitaire » s'inscrit dans la prise de conscience des dangers de l'Etat policier et de la nécessité de s'y opposer.

Quant aux jeunes, notamment ceux des milieux et des quartiers populaires, ils s'inquiètent pour la rentrée, avec peu de perspectives de travail cet été, avec des passages de niveaux, des diplômes dévalués qui vont encore creuser les inégalités.

Cette année plus que les autres, la notion de « trêve » estivale n'a aucun sens, même si la pandémie et le confinement ont usé physiquement et psychiquement. Il faut reprendre des forces et prendre le temps de la discussion collective sur la situation, de la crise annoncée d'une ampleur plus grave que celle de 2008, de l'incurie et de la responsabilité du système capitaliste impérialiste, des expériences accumulées dans les luttes qui se sont succédé, en France et dans le monde, et de la nécessité de rompre avec ce système.

Pour une rupture révolutionnaire avec le système

Ce livre est le rapport politique adopté par le 9e congrès du PCOF qui s'est tenu en décembre 2019.

Il pointe les éléments marquant des 4 années écoulées qui tous témoignent d'un pourrissement du système capitaliste-impérialiste et d'une accélération de la lutte de classe, dans notre pays comme au niveau international.

Tout s'est encore accéléré depuis. Avec une nécessité : travailler à la rupture révolutionnaire avec ce système.

Editions En avant - Avril 2020, 142 pages

Prix : 12 € (port inclus), Version électronique : 8 €

A commander à notre adresse postale : Sté En Avant 15 cité Popincourt 75011 Paris accompagné du chèque du réglement

Abonnez-vous pour 3 numéros gratuits

Pour cela, il vous suffit de remplir ce bon et de nous le renvoyer à notre adresse nationale ou de le remettre à un de nos militants.

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Adresse internet : .....

La Forge vous parviendra pendant trois mois gratuitement sous pli ouvert.

Tarifs d'abonnement pour la France

Pli ouvert (version papier) ..... 26 €
Version électronique (pdf) ..... 26 €
Pli fermé . . . . . 32 €
Abonnement avec **soutien** . . . . . 35 €

Chèque à l'ordre de : *Société En Avant*
15 cité Popincourt - 75011 Paris

La Forge - ***Organe central du Parti Communiste des Ouvriers de France***
15 cité Popincourt - 75011 Paris - Tél/Fax 01 48 05 30 14 - www.pcof.net - enavant@club-internet.fr

Municipales

Le fort taux d'abstention relativise les « victoires »

Avec une moyenne de 58,4 % d'abstentions, lors du second tour des municipales, après un premier tour marqué par la même tendance (55,36 %), il est plus qu'hasardeux de parler de « vague », de « victoires historiques » des listes qui vont diriger les municipalités.

Certes, l'épidémie de Covid n'est pas terminée et cela a dissuadé des personnes d'aller voter. Mais le phénomène de rejet des élections est la cause profonde de cette abstention. Ces élections, réputées comme les plus « proches » des citoyens, sont impactées à leur tour et avec la même intensité que les autres scrutins par le rejet des institutions et des mécanismes de la démocratie bourgeoise.

La grande majorité des listes élues au deuxième tour, qui concernaient essentiellement de grandes villes et les grandes métropoles, l'ont été par des minorités d'électeurs : 10 à 20 % des inscrits. Ce sont les milieux populaires qui se sont fortement abstenus, de même que les jeunes. Cela illustre aussi le fait que les municipalités dirigées par les partis de gauche, sont de moins en moins perçues par ces secteurs comme des lieux de « contre-pouvoir », voire de « boucliers » face à la politique néolibérale. Les politiques du logement toujours moins sociales, la concurrence et les cadeaux pour attirer les entreprises, l'alignement sur les surenchères sécuritaires, à coups de polices municipales, de caméras de surveillance, les pratiques clientélistes ont accéléré l'usure des équipes et des coalitions qui ont géré les villes. A cela, il faut ajouter le fait que ces coalitions ont explosé dans de nombreuses villes et se sont traduites par de nouvelles alliances à géométrie variable.

Parmi ces secteurs qui se sont abstenus, beaucoup se retrouvent davantage dans les mobilisations que dans les isoloirs. Bien évidemment, l'abstention n'est pas homogène, du point de vue des motivations, mais elle traduit globalement le sentiment que les élections « ne servent à rien ».

Recomposition des forces

Ceci dit, ces élections ont vu d'importants bouleversements au niveau des forces politiques qui « perdent » ou « gagnent » des villes. Compte tenu du niveau d'abstention, elles donnent des indications sur les tendances et les changements qui traversent leurs bases électorales qui se sont mobilisées.

Le premier enseignement qu'on peut tirer, c'est l'échec de Macron et de son parti, LREM, à s'implanter au niveau local. Le cas le plus emblématique est celui de Buzyn, à Paris, qui n'est même pas élue. Quand LREM s'est alliée avec la droite LR, et inversement, c'est l'échec, comme à Lyon (Collomb), ou à Bordeaux. L'électorat Macron s'est réparti entre l'abstention, le vote LR, PS et même EELV.

Le deuxième enseignement concerne le succès des alliances emmenées par des candidats EELV. Il est indéniable, notamment dans les grandes villes (Lyon, Bordeaux, Tours, Besançon, Strasbourg, Grenoble). Le même phénomène s'est produit pour les alliances emmenées par un candidat PS (Paris, Nancy, Saint-Denis-93 et les villes de l'Ouest, Montpellier, Avignon, Clermont-Ferrand, Bourges). Dans ces différents cas, les alliances ont généralement regroupées toutes les composantes de la gauche qui se sont présentées au premier tour, à quelques exceptions près (comme à Lille, où M. Aubry a gagné de justesse devant la liste conduite par EELV, à St-Denis, où le PS bat le candidat PCF). Globalement, le PS consolide son implantation dans les villes moyennes et EELV gagne de très grandes villes, dans le cadre d'alliances avec les forces de la gauche.

Le PCF gagne ou regagne quelques municipalités (Bobigny, Villejuif, Corbeil, Noisy-le-Sec…) mais en perd beaucoup, parmi lesquelles des villes dirigées par le PCF depuis 70 ans !, gagnées par le PS ou LR. Pour les militants du PCF, pour les hommes et les femmes qui y sont attachés, c'est un coup sévère.

LR perd des fiefs historiques (Bordeaux, Marseille…) mais en conserve plusieurs (notamment Toulouse) et gagne un certain nombre de villes, ce qui a fait dire un peu vite au patron des LR, Jacob, que la droite « renoue avec la victoire ».

Le RN brandit sa victoire à Perpignan (sur le maire sortant LR), comme la première « prise » d'une ville de plus de 100 000 habitants, mais ne progresse pas.

Conclusion

La majorité des commentaires de la grande presse ne retient qu'un aspect : la « vague écologique » et la victoire d'EELV. S'ils évoquent l'abstention « historique », ils insistent sur la « dynamique citoyenne et écologiste » qui permettrait de la faire baisser à terme. Macron s'est déjà emparé de ces thèmes en annonçant, au lendemain du deuxième tour, qu'il reprendrait la quasi-totalité des propositions de la convention climat (voir article).

Personne ne peut nier l'urgence des questions climatiques et environnementales, mais les urgences sociales sont sur la table depuis longtemps et la crise sanitaire et économique les rend plus pressantes que jamais. Pour nous, les deux pointent dans la même direction, à savoir le système capitaliste impérialiste qui est responsable des dégâts environnementaux et les fait payer aux masses populaires et aux peuples et qui fait payer la crise économique à la classe ouvrière, aux travailleurs, aux jeunes et moins jeunes, à ces mêmes masses populaires et à ces mêmes peuples. ★

Convention citoyenne pour le climat

La Convention citoyenne pour le climat vient de remettre les conclusions de ses travaux.

Annoncée comme une expérience inédite en France de « démocratie participative », il faut replacer sa naissance dans son contexte. Ce contexte, c'est celui de la mobilisation, elle aussi inédite, des gilets jaunes fin 2018, mobilisation déclenchée par l'annonce d'une taxe carbone sur les carburants ; le contexte, c'est aussi la montée des exigences concernant la lutte contre les causes du changement climatique qui se sont en particulier exprimées dans les mobilisations de septembre 2019. C'est pourquoi cette idée de Convention citoyenne est au départ une tentative d'Emmanuel Macron de répondre à ces deux exigences, celle d'une démocratie participative mise en avant par le mouvement des gilets jaunes (dont le RIC a été une des revendications phares) et celle de la jeunesse (mais pas seulement) « d'agir pour le climat ».

Le nom de « Convention citoyenne », emprunté au vocabulaire révolutionnaire de 1792 (1), n'a sans doute pas été choisi au hasard !

Mais de révolutionnaires, dans les 150 propositions des citoyens, il n'y en n'a guère ! La seule qui sortait du lot, « *réduire le temps de travail de 35 à 28 heures sans perte de salaire* », n'a pas eu la majorité. Quant à la question du nucléaire, elle a été d'emblée – par la volonté de l'exécutif – sortie du champ des travaux de la Convention !

« Est-ce qu'on a vraiment besoin de nous pour savoir quoi faire ? » s'interrogeait un des volontaires tirés au sort pour participer à cette convention. Effectivement, les 150 propositions n'ont rien d'extraordinaire, tant l'on sait déjà ce qu'il convient de faire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nombre de ces propositions font déjà partie de réglementations existantes mais qui ne sont pas appliquées. Les experts du climat, les militants écologistes ont élaboré des mesures à prendre… tout en restant dans le cadre du modèle productif existant. On retrouverait certainement, sous une forme ou sous une autre, certaines de ces 150 propositions dans les programmes des listes écologistes. Pas étonnant, dès lors, qu'EELV ait fait part de son soutien à l'ensemble des propositions de la Convention.

Ce n'est donc pas dans les résultats de cette convention qu'on trouvera des mesures capables, comme cela avait été annoncé, « de changer en profondeur la société », car pour ce faire, il faudrait rompre avec le système capitaliste impérialiste.

Il est précisé, sur le site de ladite Convention, que : « Le Président de la République s'est engagé à ce que ces propositions législatives et réglementaires soient soumises "sans filtre" soit à référendum, soit au vote du parlement, soit à application réglementaire directe ». Ce dernier, qui a reçu lundi 29 les 150 citoyens, leur a déjà fait savoir qu'il reprendrait toutes les propositions sauf trois ! Et dans ces trois, une est particulièrement significative ; c'est celle qui demandait de « *taxer de 4 % les dividendes des entreprises supérieurs à 10 millions d'euros* ». Mais pour Macron, pas question de « *décourager l'investissement* » ! A cette occasion il a annoncé que 15 milliards d'euros supplémentaires sur deux ans seront injectés pour la conversion écologique et promis la mise en place d'un *« fonds de transformation écologique de notre économie dans le plan de relance »* pour, notamment, *« investir dans les transports propres, rénover nos bâtiments »* et *« inventer les industries de demain »*. On comprend de suite que l'orientation n'a pas changé : l'argent ira aux monopoles pour verdir leur production.

Si les 150 propositions ne révolutionneront pas la société, certaines prônent des mesures suffisamment radicales qui peuvent avoir des conséquences positives sur les ●●●

●●● causes du réchauffement climatique. Encore faudrait-il pour cela que Macron ne se contente pas de discours lénifiants mais qu'il passe aux actes. Si les citoyens qui ont participé à la Convention semblaient assez satisfaits après leur rencontre avec Macron, plusieurs ont quand même exprimé leur scepticisme disant qu'ils attendaient de « voir pour le croire ». Quant aux ONG engagées sur le terrain de la lutte contre le réchauffement climatique, elles se montrent dans l'ensemble très réservées. Nicolas Girod, porte-parole de la Confédération paysanne réagissait dans ces termes : *« C'est encore une fois un beau discours sur l'écologie, il* (Macron - Ndr) *sait manier le verbe. Mais il manque quand même une remise en cause des politiques libérales, sans laquelle il sera difficile de réussir une transition écologique, climatique et sociale ».* Que Macron intègre (plus ou moins) les 147 propositions dans son plan de relance n'en changera pas l'orientation fondamentale, celle de la relance des profits des monopoles. ★

(1) La **convention nationale** est l'assemblée (élue au suffrage universel masculin pendant l'été 1792) qui dirige la République française du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795.

Les « premiers de corvée »

C'est le détournement de la formule de Macron sur les « premiers de cordée » qu'il faudrait aider, pour « tirer » les autres, qui a donné la formule des « premiers de corvée » pour parler de toutes les catégories de travailleurs qui ont joué un rôle essentiel lors de la pandémie, qui ont « été devant ». Les personnels hospitaliers, bien sûr, mais aussi les caissières des super marchés, les éboueurs, les travailleuses de l'aide à la personne, les personnels de nettoyage, de la logistique, des transports publics…

Il y a plusieurs points communs entre ces catégories de travailleurs et travailleuses : ils et elles – car les femmes y sont nombreuses – sont mal payés, leur travail est peu considéré, on l'a dit du point de vue salarial déjà, mais aussi du point de vue de leur utilité sociale ; ils ont très souvent été obligés d'aller travailler, alors qu'un très grand nombre de travailleurs étaient confinés ; pendant des semaines ils n'ont pas été protégés contre le virus, et une fois le gros de la vague de l'épidémie passée, les promesses de « reconnaissance » se sont envolées.

Il faut revaloriser leur salaire !

Les travailleurs de la santé se battent depuis plus d'un an et ils ont ajouté des exigences précises, en matière de salaires, les « 300 euros pour tous ». Dans les autres catégories, il faut déjà que les travailleurs, et les travailleuses, arrivent à s'organiser syndicalement, ce qui commence à se faire, avec beaucoup de difficultés, notamment au niveau de l'aide à la personne. Cela est également valable pour les travailleuses du commerce, où les salaires sont très bas, avec une grande flexibilité des horaires et des contrats de travail de quelques heures.

Le travail réalisé par l'organisation « Femmes égalité » (1) pour organiser ces femmes et les amener à se syndiquer est très important et le dernier numéro de son journal, Egalité, en est une illustration.

C'est l'importance de ces métiers qui a été mise en lumière durant cette pandémie ; ils sont sortis de l'ombre et la masse des travailleurs et des milieux populaires, dont ils sont issus, en ont pris conscience et ont manifesté leur solidarité à leur égard. Ce sont des secteurs qui sont des rouages essentiels de l'ensemble du cycle de production, qui implique la nécessité de transporter la force de travail, de la « nourrir », de l'entretenir sur le plan physique… De plus, la collecte des ordures ménagères est devenue un secteur productif, avec comme matière première, les déchets à recycler.

Si nous parlons de l'utilité sociale de ces emplois, ce n'est pas d'un point de vue moral, mais d'un point de vue de classe, qui met en avant les intérêts communs de tous les travailleurs, pour combattre les divisions qui affaiblissent le combat contre le système capitaliste impérialiste.

Il faut régulariser les travailleurs et travailleuses sans-papiers

Dans les premières manifestations importantes qui ont bravé les restrictions au droit de manifester, les travailleurs sans papiers étaient très nombreux et très combatifs. Parmi eux, beaucoup de travailleurs faisaient partie de ces « premiers de corvée », sans protection au travail et dans les foyers où ils logent. Au même moment, des pays comme l'Espagne (mais aussi l'Italie et le Portugal) avaient des besoins pressants de main-d'œuvre pour les récoltes ; les gouvernements de ces pays ont procédé à des régularisations des travailleurs sans papiers.

De plus, beaucoup de travailleurs sans papiers travaillent dans le BTP, sur de grands chantiers mis à l'arrêt, ou dans la restauration, où la situation est identique. Sans ressources, ni pour eux, ni pour leurs familles au pays, leur situation est devenue dramatique. Depuis les grandes grèves de 2006, puis 2008, 2012… pour la régularisation des travailleurs et travailleuses sans papiers, avec le soutien de la CGT et de plusieurs organisations (2), cette question est posée dans le mouvement ouvrier et syndical. Personne ne peut contester le fait que l'immense majorité des sans-papiers sont des travailleurs. Ni que c'est leur combat, à travers la grève, qui a imposé cette réalité dans le mouvement.

Les « premiers de corvée » font partie de la grande masse de travailleurs, des masses populaires, qui « n'ont rien à perdre » dans ce système, et qui ont tout à gagner à le renverser. C'est pour cela qu'il faut travailler à les organiser, à les rendre « visibles » au-delà de cette période de confinement, à les rendre conscients des intérêts communs avec l'ensemble des travailleurs, à être solidaires des combats qu'ils mènent et inversement. ★

(1) Femmes Egalité, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris ou www.femmes-egalite.org, femmesegalite@yahoo.fr

(2) En 2010, douze organisations signaient un appel commun pour la régularisation des travailleurs et travailleuses sans papiers : CGT, FSU, UNEF, Autremonde, La Cimade, Collectif 31 mai, Femmes Egalité, JOC, LDH, MRAP, RESF, SOS Racisme.

Pour comprendre la crise qui vient pour refuser de la payer

Nous recommandons la lecture de notre journal de mai, qui a le format d'une brochure et qui est disponible sous format papier (24 pages, au prix de 2 euros). En effet, ce journal analyse différents aspects de la crise économique qui a suivi la pandémie. Sous formes d'articles courts, il fait le lien entre la pandémie et les « routes de la mondialisation », l'impact économique immédiat, les aides considérables des Etats aux entreprises, la question des « relocalisations », le développement du télétravail, les conséquences dans l'enseignement, les restrictions mises aux droits démocratiques, l'aggravation des contradictions inter-impérialistes, toile de fond de la crise qui les pousse plus loin, les « solutions » bourgeoises à la crise, sans oublier l'importance de développer le syndicalisme de lutte et la question de la nécessité de la rupture révolutionnaire avec le système capitalise impérialiste et de l'instauration du socialisme.

Ce numéro ne répond pas à toutes les questions posées par cette pandémie et la crise économique qui s'approfondit, notamment en France. Il n'aborde pas toutes les « solutions » que la bourgeoisie veut appliquer, au niveau national et international (dans celui de juin, nous avons abordons la politique de l'UE qui mobilise des milliards pour les monopoles). Il ouvre des pistes, qu'il faudra creuser. ★

A commander :
- en passant par notre site : http://www.pcof.net/contact/
- ou en nous écrivant à notre adresse postale: Sté En Avant 15 cité Popincourt 75011 Paris

Impunité policière et déni de justice : le cas Adama Traoré

Il aura fallu quatre ans après le début de l'affaire Adama Traoré pour que deux témoins, dont l'un jugé « clé » par la famille, soient enfin entendus par les trois juges en charge du dossier. Un premier pas mais qui est loin de la justice réclamée par la famille. Ses demandes de reconstitution ont été jusqu'à présent refusées par les juges ainsi que par la Cour de cassation qui a rejeté le pourvoi, le 29 juin.

Ce témoin n'a été auditionné qu'une seule fois par les gendarmes mais jamais par les magistrats. Son témoignage incohérent et mensonger a néanmoins été utilisé par les expertises judiciaires médicales pour affirmer que le « pronostic vital » de la victime était « engagé de façon irréversible » avant l'arrivée des gendarmes sur les lieux de l'arrestation et donc que la mort d'Adama était due à une soi-disant maladie cardiaque et une infection grave et non à la technique de plaquage ventral appliquée durant neuf minutes par les gendarmes qui a entraîné la mort d'Adama par asphyxie.

Ce pourquoi se bat la famille et le Comité c'est que justice soit rendue et les coupables condamnés ; que toutes les zones d'ombre de l'instruction soient levées et les responsabilités clairement établies.

Mais pour en arriver à cette petite avancée sur les témoignages, il aura fallu quatre ans de combat acharné mené par toute une famille et un collectif de soutien qui a tenu à conjuguer démarches judiciaires et mobilisations contre les violences policières. Celles-ci ont pris diverses formes allant des manifestations de rue aux réunions de quartiers, en pied d'immeubles, en région parisienne mais aussi en province. Un travail de fourmi qui a labouré le terrain et lui a permis de mobiliser bien au-delà du cercle familial et local. Pour de très nombreux jeunes des banlieues, confrontés chaque jour aux contrôles au faciès, au racisme et aux violences policières, Adama Traoré est devenu emblématique des violences et de l'impunité policières et son Comité de soutien le porte-parole de cette cause.

Si la brutalité de la répression policière lors du mouvement des gilets jaunes a fait l'effet d'un électrochoc et fait émerger dans le débat public la question des violences policières et de l'utilisation d'armes de guerre mutilantes dans le maintien de l'ordre, elle n'a pas posé la violence spécifique à laquelle sont confrontés les jeunes et les habitants des quartiers populaires. Ce n'est qu'après les mobilisations du 2 juin devant le Palais de Justice et du 13 juin, place de la République, appelées par le Comité Adama, en lien avec le mouvement qui s'est développé aux Etats-Unis, que ce débat va s'imposer et obliger le gouvernement à réagir.

La police confortée

Dans un premier temps, le gouvernement va tout faire pour tenter de désamorcer le mouvement. Mais les annonces du ministre de l'intérieur sur de futures sanctions à l'encontre de policiers en cas de « soupçons avérés » d'acte ou de propos raciste et sur l'abandon de la technique d'étranglement au profit du Taser vont aboutir à l'inverse de l'effet escompté. Non seulement elles ne répondent pas aux manifestants qui exigent la fin de l'impunité policière, mais elles vont provoquer une fronde ouverte de centaines de policiers aussitôt relayée par les médias et la réaction, et appuyée par le préfet de police de Paris et le commandant en chef de la police. Le préfet accuse les manifestants de « propos antisémites » et le syndicat Alliance exige de faire effacer une fresque peinte à Stains contre le racisme et les violences policières.

Face à la fronde policière, Castaner s'excusera de « sa maladresse » et concédera que seuls les actes ou propos racistes « avérés » pourront faire l'objet de sanction. Macron, quant à lui, dans son allocution du 14 juin, n'hésitera pas à s'en prendre à celles et ceux qui « transforment le combat noble » de la lutte contre le racisme et les discriminations « en communautarisme et en réécriture haineuse ou fausse du passé », accusant indirectement le Comité Adama Traoré d'être instrumentalisé par les « séparatistes ». ★

Montée en puissance des mobilisations contre les violences policières

Dès **le 3 juin**, à l'Appel du Comité Justice pour Adama, des dizaines de milliers de personnes ont bravé l'interdiction de manifester pour se rassembler devant le Tribunal de Grande instance de Paris. C'est une grosse mobilisation qui, malgré le contexte sanitaire, cristallise une colère face aux terribles images de George Floyd, tué sous le genou d'un policier blanc aux Etats-Unis. Mais elle révèle aussi le ras-le-bol de l'impunité de la police française coupable de propos racistes, des agressions, des contrôles au faciès et des meurtres de jeunes issus de l'immigration, dans les quartiers populaires.

Ce rassemblement, qui a surpris par son ampleur, a montré une colère profonde face au racisme dans la police. Des pancartes reprenaient le « Black lives matter » et « I can't breathe », les derniers mots de George Floyd, mais aussi les noms des victimes de la violence policière ici en France : « Adama, Zyed, Bouna » « Pas de justice, pas de paix ». Présents, en masse, de nombreux jeunes, notamment des quartiers populaires, dont certains très jeunes, et mobilisés pour la première fois.

Pendant le confinement, on se souvient, en plus de tous les abus de la police lors des contrôles d'attestation, des images de l'Île-Saint-Denis avec le fameux « il sait pas nager, un bicot ça nage pas » prononcé par des policiers face à un homme dans la Seine, victime ensuite de coups, blessures et humiliations au sein du Commissariat lors de sa garde à vue.

Le 6 juin de nombreuses manifestations et rassemblements sont organisés en France contre le racisme et les violences policières. A Paris beaucoup de jeunes lycéens et travailleurs défilent sur le Champ-de-Mars et au Trocadéro pour cette manif interdite par les autorités.

Le 13 juin, le comité Adama ne relâche pas la pression et appelle à une manifestation qui sera autorisée, puis interdite le jour même par le Préfet Lallement. Marquée par une banderole provocatrice des Jeunesses identitaires, le rassemblement se tient et une immense foule compacte est présente, place de la République à Paris.

D'autres rassemblements et manifestations ont lieu ailleurs dans le pays : à Lyon, Bordeaux, Bourges, Pau, Montpellier... A Marseille, une minute de silence un genou à terre a été observée en hommage à Zineb Redouane, octogénaire tuée à sa fenêtre par un tir de lacrymogène lors d'une manifestation des gilets jaunes en décembre 2018. Quelques jours avant, l'enquête a disculpé le policier.

Beaucoup de celles et ceux qui se mobilisent ont en tête la récente proposition de loi d'Eric Ciotti qui propose une interdiction de filmer la police, parfois la seule arme judiciaire qui permet de mettre en cause les policiers, lors de cas de violences.

Le 20 juin, a lieu un rassemblement hommage à Lamine Dieng, tué il y a treize ans par asphyxie mécanique par la police à l'âge de 25 ans, place de la République à Paris. Quelques centaines de personnes, parmi d'autres collectifs de familles de victimes, y dénoncent le racisme dans la police. Après treize ans de lutte du « collectif Vies volées », l'arrêt rendu par la Cour européenne des Droits de l'Homme entérine la culpabilité de l'Etat français qui, dans un accord amiable, s'est finalement engagé à verser une compensation financière à la famille.

Le 21 juin, à Nantes, la Fête de la musique est l'occasion pour des milliers de personnes, de rendre hommage à Steve Maia Caniço. Une fête de la musique interdite par les autorités pour des raisons sanitaires, mais une marche blanche imposée par la foule venue exprimer sa colère face à l'impunité d'une police qui tuait, il y a un an, un jeune de 24 ans venu faire la fête avec ses amis au bord de la Loire.

Le 22 juin, le Comité Justice pour Adama réunit plus d'une centaine de personnes pour empêcher l'effacement d'une fresque en hommage à George Floyd et Adama Traoré peinte à Stains, en Seine-Saint-Denis, par des artistes locaux. Cette mobilisation se tient contre le syndicat Alliance qui organisait un rassemblement pour exiger l'effacement du texte de la fresque : « Contre le racisme et les violences policières ». Pour Castaner, reprenant les arguments du syndicat Alliance, c'est « un amalgame honteux entre racisme, violences, et forces de l'ordre ». Le 3 juillet, le préfet de Seine-Saint-Denis met en demeure le maire de Stains de faire effacer le mot « policières ».

Au-delà de la solidarité avec les victimes du racisme et des violences policières, c'est un combat contre l'impunité de la police qui secoue la jeunesse. Un combat qui mobilise une jeunesse populaire, exclue du système, qui, dans les dernières mobilisations, était présente en masse, parfois pour la première fois. Ce n'est pas la négation par l'Etat de ses violences policières pas plus que les rassemblements des policiers d'Alliance jetant leurs menottes ou les banderoles fascistes de Génération identitaire, qui arrêteront cette lutte.

« **Pas de justice pas de paix** ». **L'état policier n'étouffera pas les colères et les luttes !** ★

Unité ouvrière et populaire contre le racisme

La question du racisme, des discriminations liées à la couleur de peau, et les violences policières à l'encontre des populations de couleur est revenue au premier plan de l'actualité ces dernières semaines en France et dans le monde. L'assassinat de G. Floyd aux Etats-Unis a été un élément déclencheur d'une vague de mobilisations, non seulement de la population noire, mais de toutes les forces opposées au racisme et aux violences policières, et notamment d'une grande partie de la jeunesse.
En France, la lutte contre le racisme est une donnée permanente de la lutte démocratique depuis de très nombreuses années. Le colonialisme, puis le néocolonialisme, ont imprégné la société et ses institutions de préjugés à l'encontre des populations issues de ces pays dominés, même si le racisme et les discriminations s'exercent aussi à l'encontre d'autres populations (en raison de leur mode de vie, croyances religieuses, orientations sexuelles…).
Cette question de l'égalité de tous les citoyens d'un même pays, non seulement l'égalité de droits – ceux-ci sont inscrits dans la constitution – mais l'égalité de fait, est une composante essentielle de la lutte démocratique. Et celle-ci s'inscrit dans la lutte générale des masses populaires contre les tentatives de division, de faire de telle ou telle catégorie de la population le bouc émissaire de leur colère. On sait combien l'extrême droite et la droite extrême excellent dans ces tentatives, en particulier en période de crise et de chômage massif.
Mais la lutte contre le racisme et les discriminations est également une composante de la lutte de classe. Depuis toujours le capitalisme utilise le racisme comme arme de division au sein même de la classe ouvrière et des masses populaires. Organiser la concurrence entre ouvriers sur la base de l'origine ethnique, utiliser massivement la main-d'œuvre d'origine africaine ou celle d'autres pays, souvent sans papiers, donc sans droits, pour surexploiter et faire pression sur les salaires sont une réalité maintenant bien connue. Notre journal a souvent rendu compte de la lutte des travailleurs et travailleuses sans papiers qui, avec l'appui des syndicats et notamment de la CGT, se sont mis en grève et se sont organisés pour exiger leurs droits autour du mot d'ordre : « ils vivent ici, ils bossent ici, ils restent ici, régularisation ! » Une partie de cette main-d'œuvre a été rendue encore plus visible au moment de la pandémie parce qu'elle faisait massivement partie des premiers de corvée pour lesquels nous exigeons aujourd'hui la revalorisation de leur salaire ! Des travailleuses et des travailleurs indispensables à la bonne marche de la société : éboueurs, caissières, aides à domicile, livreurs, etc.
Dans les quartiers populaires la relégation sociale s'accompagne d'une répression policière le plus souvent ciblée contre les jeunes d'origine étrangère. Le contrôle au faciès s'y exerce quotidiennement et conduit, dans un certain nombre de cas, à des violences physiques qui vont jusqu'au meurtre. Le cas emblématique d'Adama Traoré est là pour en témoigner ; mais nous n'oublions pas tous les autres jeunes, morts à l'issue d'interventions policières, que nous avons dénoncées et pour lesquels-nous nous sommes mobilisés, avec beaucoup d'autres, pour demander que justice soit faite !
Une intense bataille idéologique se développe autour de ces questions de « races », avec des thèses sur le « privilège d'être blanc » et sur la « lutte des races » qui aurait supplanté la lutte de classe. Cette division des couches populaires s'accompagne d'une injonction à « choisir son camp », sur des bases raciales ou communautaires, ou de rallier le « camp des républicains », qui nient eux les violences policières ou l'ampleur du racisme chez les policiers…
Si l'on peut comprendre que certain-e-s se laissent abuser par ces discours et ces théories, disons-le clairement, ces idées vont à l'encontre des intérêts de la classe ouvrière et des masses populaires. Elles dévoient le combat que doivent mener au coude à coude l'ensemble des travailleurs et des forces progressistes contre les discriminations raciales et les violences policières qui les accompagnent.
Le combat n'est pas entre travailleurs et gens du peuple de différentes couleurs ou origines, mais plus que jamais à l'unité contre le système capitaliste-impérialiste qui produit et nourrit le racisme. ★

Racisme et passé colonial

Par la rapine, l'expropriation, l'exploitation d'une force de travail non salariée à coût minime, l'esclavage et la traite négrière ont contribué à l'accumulation du capital (1). Nombre de villes françaises – au premier rang desquelles Nantes ou Bordeaux –, nombre de dynasties bourgeoises, se sont élevées sur ces crimes. A la fin du 17e siècle, au moment de l'essor du capitalisme le « Code noir », avait été adopté sous l'impulsion de Colbert, définissant les esclaves comme des *« biens meubles »* (à éduquer toutefois comme de bons chrétiens !). Aboli une première fois par la Convention en 1794, l'esclavage fut rapidement rétabli dès 1802 sous la pression des colons. Il faudra encore de nombreuses révoltes, de nouvelles insurrections, avant que la bourgeoisie française ne soit contrainte de l'abolir définitivement en 1848. Ainsi, après 1789, dans la France de la révolution bourgeoise victorieuse, capitalistes et propriétaires fonciers ont-ils pu continuer à vendre, acheter, exploiter et tuer des millions d'êtres humains volés à leurs familles, à leurs terres et à leurs peuples. Ce passé esclavagiste a laissé des traces durables en Martinique, Guadeloupe, Guyane, Nouvelle-Calédonie, à Mayotte ou à la Réunion, où les inégalités, la pauvreté, les problèmes sanitaires sont décuplés, mais aussi en métropole où les travailleurs issus de ces toujours pas « décolonisés » sont contraints de migrer en grand nombre (2).

Après la conquête de l'Algérie, dès les années 1830, le développement de la grande industrie, dans la deuxième moitié du 19e siècle, a été alimenté par le pillage en ressources matérielles et humaines d'un immense empire colonial que la bourgeoisie française s'est forgé au fil de conquêtes brutales. Maintes rues de nos villes portent encore le nom de militaires dont la Troisième République fit ses héros : les Gallieni, Lyautey, Faidherbe… qui sévirent du Tonkin à Madagascar, de l'Afrique du Nord à l'Afrique noire… et dont Jules Ferry justifia les crimes au nom du droit des « races supérieures » et de leur pseudo-devoir de « civilisation ». Les appareils militaire, mais aussi policier et judicaire, que nous connaissons aujourd'hui se sont perfectionnés dans la contre-insurrection, le contrôle des populations, la répression des oppositions, au fur et à mesure que les peuples se soulevaient pour leur indépendance. Les institutions-mêmes de la Ve République, née de la crise coloniale en Algérie, portent les traces de cette histoire. Tout comme la société en général, où les populations d'origine immigrée – première, deuxième voire troisième générations – continuent à être victimes des discriminations et du racisme, tandis que des « corps expéditionnaires » sont toujours en campagne pour défendre la domination de l'impérialisme français sur ses anciennes possessions africaines devenues formellement indépendante dans les années soixante.
Ce passé colonial a laissé d'indéniables stigmates. On ne peut pas, pour autant, réduire les contradictions sociales de la société actuelle à une dichotomie entre « indigènes de la République » « racisés » et « français de souche ». Le capitalisme n'a jamais totalement aboli toutes les formes archaïques de la domination de classes et, dans le cadre de ce système, les *« violations flagrantes du dogme républicain »*, que prétendaient abolir les décrets contre l'esclavage de 1848, ne seront jamais totalement supprimées. Lutter contre le racisme, les discriminations, soutenir les peuples qui se battent contre l'impérialisme français est nécessaire et indispensable. Mais ces combats n'ont de chance d'aboutir à instaurer une égalité véritable et durable que si nous les inscrivons dans les luttes sociales, syndicales, démocratiques et politiques à mener ensemble et dans le combat pour une rupture révolutionnaire avec le système capitaliste-impérialiste ! ★

1- « Sans esclavage, il n'y aurait pas de coton, sans coton, il n'y aurait pas d'industrie moderne. C'est l'esclavage qui a valorisé les colonies, ce sont les colonies qui ont créé le commerce mondial, et le commerce mondial est la condition nécessaire à la grande industrie mécanique. » K. Marx, *Misère de la philosophie*, 1846.
2- Voir à ce propos sur notre site pcof.net notre communiqué du 1er juillet à propos de la crise sanitaire en Guyane : *« Les habitants des colonies françaises laissés à l'abandon »*.

Le droit de manifester soumis à l'autorisation du préfet

Si la constitution affirme pour tout citoyen le « droit de manifester », celui-ci a toujours été soigneusement encadré. Depuis le décret-loi du 23 octobre 1935, il existe une obligation de déclaration préalable, les organisateurs de la manifestation devant, au minimum trois jours avant l'événement, déposer une déclaration à la mairie ou à la préfecture. Mais le pouvoir politique s'est toujours réservé le droit de l'interdire au prétexte de « risques de troubles à l'ordre public ». En cas d'interdiction, les organisateurs ont toujours la possibilité de saisir le juge administratif qui peut invalider la décision mais au vu des délais très courts, le jugement intervient généralement après la date prévue de manifestation.

En période d'état d'urgence, dont la législation a été durcie en octobre 2017 dans le cadre de la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, non seulement le préfet peut interdire une manifestation mais il peut aussi interdire le séjour d'une personne sur le parcours d'une manifestation *« s'il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre publics »*. Ce qui revient de fait à une interdiction de manifester. Une disposition de plus en plus souvent mise en œuvre dans les manifestations notamment lors du mouvement des gilets jaunes ou du 1er mai 2019 à Paris, avec l'aide des technologies de géolocalisation et de reconnaissance faciale.

La loi d'urgence sanitaire, promulguée le 23 mars 2020, en pleine pandémie de Covid-19, a marqué une attaque de plus dans la restriction du droit de manifester puisqu'elle permet au premier ministre, par décret, de *« limiter ou interdire les rassemblements sur la voie publique ainsi que les réunions de toute nature »*, au nom de la sécurité sanitaire, mesures qui peuvent être prolongées après la fin de l'état d'urgence sanitaire *« afin d›assurer la disparition durable de la situation de crise sanitaire »*.

Mais, alors que la fin de l'état d'urgence sanitaire était fixée au 10 juillet, le décret du 31 mai sur la sortie progressive de ce régime d'exception maintenait *« l'interdiction de réunion, rassemblement ou activité sur la voie publique … mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes »*. Dans le même temps, il autorisait les rassemblements ou réunions professionnelles ou les offices religieux. Il précisait également qu'*« aucun rassemblement de plus de 5 000 personnes »* ne pouvait se dérouler sur l'ensemble du territoire jusqu'au 31 août 2020.

Des dispositions en complet décalage avec ce que les manifestants ont imposé sur le terrain. Plusieurs manifestations non autorisées se sont tenues tout au long du mois de mai, notamment la manifestation en soutien aux migrants qui a rassemblé plus de 5 000 personnes ! Le 2 juin, nouveau désaveu : à l'appel du Comité Adama Traoré, 20 000 personnes se rassemblent devant le Tribunal de Paris pour exiger justice pour Adama. Une manifestation non déclarée qui surprend les forces de l'ordre par son ampleur et oblige le préfet à autoriser le Comité Adama Traoré à convoquer une manifestation le 13 juin, autorisation remise en cause le jour même et transformée en rassemblement, en contradiction complète avec les mesures sanitaires supposées être respectées par les organisateurs. Comme le 2, ce sont 20 000 personnes qui vont occuper la place de la République pendant plus de 5 heures.

Le soir même, le conseil d'Etat, saisi par 21 organisations syndicales et démocratiques suite au décret du 31 mai, pour demander la levée de l'interdiction de manifester et l'arrêt des poursuites à l'encontre de travailleurs sans papiers et des initiateurs de ces manifestations, rend sa décision, condamnant les restrictions à manifester à partir du moment où les mesures sanitaires sont respectées. S'ensuit un nouveau décret, le 14 juin. Celui-ci maintient l'interdiction de rassemblement, réunion ou action sur la voie publique de plus de dix personnes, mais permet au préfet d'autoriser *« par dérogation »* les cortèges, défilés et rassemblement de personnes, mentionnés dans l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure *« si les conditions de leur organisation sont propres à garantir le respect des mesures "barrières" »*. Mais surtout, il précise que la « déclaration préalable » des organisateurs adressée conformément à l'article L. 211-2 *« tient lieu de demande d›autorisation »*. Cette dernière disposition revient de fait à remettre en cause le droit de manifester en le soumettant automatiquement à l'autorisation du préfet. Une remise en cause qui risque de perdurer bien au-delà de l'état d'urgence sanitaire et d'être introduit dans la loi.

Mais manifester est un droit que nous revendiquons et que nous continuerons à défendre, et à mettre en pratique. ★

Anthony Smith : La mise au pas d'un inspecteur du travail

Depuis deux mois, Anthony Smith, inspecteur du travail dans le département de la Marne (51), par ailleurs militant CGT, est mis à pied pour avoir tenté d'accomplir sa mission de protection de la santé des salariés d'une association d'aide à domicile face à la pandémie.

Les travailleurs et les travailleuses de ce secteur professionnel viennent en aide dans la vie de tous les jours aux personnes et leur apportent l'humanité quotidienne indispensable à leur dignité.

Au début de la pandémie, les ministères de la santé et du travail rabâchent leur doctrine mortifère de la distanciation physique pour justifier l'absence de masques et d'équipements de protection pour les premiers de corvée exposés aux contacts étroits autant que vitaux avec les patients.

C'est dans ce contexte qu'Anthony Smith est intervenu en soutien des aides à domicile et de leurs représentants du personnel pour exiger des protections et a été obligé d'enclencher une procédure devant le juge afin d'obliger l'employeur à assurer la sécurité des travailleurs et le respect du code du travail. De la mi-mars à la mi-avril, il interviendra à plusieurs reprises auprès du directeur pour l'obliger à évaluer les risques de contamination sur les lieux de travail et d'y apporter les solutions adéquates, charlottes uniques, lunettes de protections et masques FFP2 ou FFP3 qui, seuls, protègent efficacement.

C'est aussi parce que la direction de l'association, soutenue par le Conseil départemental de la Marne, son financeur, refuse de répondre positivement aux demandes de l'inspecteur que les élus du CSE déclenchent un droit d'alerte et que quatre salariés ont décidé d'exercer leur droit de retrait.

La hiérarchie locale de M. Pénicaud ordonne au fonctionnaire de « cesser ses pratiques » par ultimatum. Et c'est à partir du moment où Anthony Smith menace de saisir le juge des référés, intention qu'il formule par courrier le 11 avril au directeur de l'association, que ses ennuis débutent. La Direccte locale l'empêche de se rendre physiquement dans la structure et demande à l'employeur de ne pas répondre aux courriers de l'inspecteur. Il est mis à pied le 15 avril sur le champ par SMS et le ministère du travail se fend d'un communiqué, le 16 avril, pour annoncer qu'il engage une procédure disciplinaire à son encontre. Il lui est reproché de ne pas se conformer de manière délibérée et grave aux instructions de la Direction Générale du Travail et d'enjoindre les employeurs à prendre des mesures de protection *« non conformes aux prescriptions des autorités sanitaires »*.

Piétiner la convention internationale de l'OIT garantissant l'indépendance de l'inspection du travail est un exercice habituel au ministère du travail, pratiqué régulièrement par M. Pénicaud mais qu'est-ce que cela nous dit des conflits sociaux dans la période, de la place donnée aux fonctionnaires, en particulier à ceux du ministère du travail ? D'autant que, pendant cette période, les confrontations de tous les premiers de corvées avec leur patron, leur direction, non seulement n'ont pas cessé mais ont été marquées par beaucoup de tensions. La politique mise en œuvre par M. Pénicaud dans cette période a visé à empêcher toute action des inspecteurs et inspectrices du travail en soutien aux travailleurs en lutte pour leur protection et leur santé.

Face à cette politique franchement pro-patronale, la protection conventionnelle de l'organisation internationale du travail (OIT) est bien dérisoire. L'Etat est au service des intérêts des monopoles et exige de ses agents qu'ils se conforment à cette mission : garantir au Capital le maintien des conditions qui lui permette de capter les richesses produites par les travailleurs au prix de leur santé et y compris de leur vie.

Autour d'Anthony s'est créé un large comité de soutien qui regroupe de nombreuses personnalités. Les plus de 140 000 signatures à la pétition mis en en ligne par le Comité atteste de la compréhension diffuse mais bien réelle du rôle de l'Etat tout au long de cette période du confinement où, « quoi qu'il en coûte » des millions de travailleurs ont été obligés d'aller travailler sans réelles protections.

Il ressort du traitement scandaleux réservé á Anthony Smith qui n'a fait que son travail, celui de protéger « les premiers de corvée », que s'il faut se battre pour le renforcement des moyens de l'inspection du travail et défendre bec et ongle son indépendance, donnée par les textes internationaux, il y a aussi urgence à s'atteler à la remise en cause du système. ★

Correspondance

De nouveaux dispositifs qui font du chômage partiel une arme de surexploitation

Mercredi 24 juin, le chef de l'Etat a tenu à présenter directement aux organisations syndicales les nouveaux dispositifs pour *« permettre une alternative à beaucoup de plans sociaux et au chômage partiel »*. Par-delà cette mise en scène élyséenne comme pour bien montrer « qu'il avait changé », les mesures annoncées vont, en réalité, donner au patronat – et ce jusqu'en 2022 – la possibilité d'avoir recours en grand au chômage partiel avec l'engagement que l'Etat allait prendre en charge, pour les travailleurs contraints au chômage partiel, la plus grande partie de ce qui restera des salaires amputés et ce, de façon conséquente, sur une longue période.
Avec la mise en œuvre de ces dispositifs, c'est la généralisation d'un chantage démultiplié pour pouvoir espérer conserver son emploi (sans aucune véritable garantie effective) avec en contrepartie une baisse de salaire que le patronat et l'Etat justifient par une réduction du temps de travail. Non seulement ces dispositifs de « maintien dans l'emploi » ne garantissent pas contre les licenciements massifs annoncés dans le cadre des PSE, mais pourront fonctionner avec toutes les dispositions contenues dans les ordonnances du 25 mars 2020 concernant l'augmentation du temps de travail (voir *La Forge* de mai 2020).
Tous s'inscrivent dans la droite ligne de loi El Khomri de 2016 et s'imposent au contrat de travail ; outre qu'ils ont vidé de sa substance ce qui restait du code du travail, ils sont tout un nouvel arsenal entre les mains patronales qui va permettre une exploitation renforcée des travailleurs, via la baisse des salaires pour toujours plus de profits. Avec cette menace brandie en permanence comme un pistolet sur la tempe d'avoir recours aux licenciements en cas d'opposition.

Les Accords de Performance Collective

Ces nouvelles dispositions concernant le chômage partiel viennent en plus des « accords de performance collective » issus des ordonnances Macron du 22 septembre 2017 et n'ont jamais empêché les licenciements. Rappelons que ces accords d'entreprise, qui modifient la durée du temps de travail (suppression de RTT et/ou de congés, augmentation de la durée du travail sans augmentation de salaire…), baissent les salaires (suppression des primes, baisse des majorations…), modifient l'organisation et les conditions de travail (mobilité géographique, changement de poste…) qui s'imposent au salarié. Si celui-ci refuse de s'y soumettre, c'est le licenciement pour cause réelle, ce qui exclut la cause économique et est de ce fait licite. Dans cet accord qui, pour s'appliquer, doit être majoritaire, l'employeur n'est pas tenu de justifier de difficultés économiques ni de s'engager au maintien de l'emploi.
Avec la mise en place d'un double **régime** concernant le chômage partiel, E. Macron et le patronat veulent aller encore plus loin.

Le nouveau régime commun du chômage partiel

Appliqué très largement pendant toute la période du confinement puisqu'il a concerné entre 11 et 13 millions de salariés selon les sources, il va **être encore opérationnel jusqu›au 1er** octobre avec les mêmes dispositions, à savoir paiement à hauteur de 84 % du salaire net. S'il a évité une flambée du chômage de masse pendant toute cette période, il a amputé les salaires d'un très grand nombre de salariés d'au moins 16 %, pendant plusieurs semaines pour ceux qui touchent plus que le Smic, aggravant de façon conséquente pour nombre d'entre eux, leurs conditions de vie.
Avec le nouveau dispositif concernant ce régime commun qui va entrer en vigueur après le 1er octobre, les indemnités de chômage partiel passent de 84 % du net (100 % au Smic) à 72 % du salaire net pour les salaires de 1,3 Smic et à 60 % au-delà jusqu'à 4,5 fois le Smic, avec un « reste à charge » pour l'employeur correspondant à 40 % de l'indemnité versée contre 15 % pendant « la période coronavirus ». La mise en place de ce dispositif sera valable pour six mois maximum.
Mais ces nouvelles dispositions du régime commun concernant le chômage partiel sont beaucoup moins favorables pour le patronat que celles présentées concomitamment par E. Macron et résumées sous l'acronyme : « Activité Partielle de Longue Durée » (APLD).
Et à ce titre, on peut considérer qu'elles servent en quelque sorte de **«** produit d'appel **»** à cette nouvelle disposition dite APLD, qui sur la base d'un accord signé avec les organisations syndicales avant le 1er octobre pour six mois peut être renouvelé jusqu'en 2022.

L'Accord d'Activité Partielle de Longue Durée

Cette « alternative au chômage » de la période de confinement s'appuie sur l'accord de branche de la Métallurgie signé le 19 mai par FO, CFDT, CFE-CGC et l'UIMM (le patronat de la métallurgie), à l'exclusion de la CGT.
Ce dispositif est applicable tout de suite, dès le 1er juillet. L'employeur peut le mettre en œuvre soit en s'appuyant sur un accord d'entreprise… soit par décision unilatérale s'il existe un accord de branche. La validation par la Direccte étant tout à fait formelle puisqu'elle ne peut pas contrôler la validité des mesures qui seraient prises pour garantir l'emploi.
Le dispositif touche la réduction du temps de travail (pas plus de 40 % maximum), mais comme pour le régime commun du chômage partiel il ne vise pas à proprement parler l›activité qui peut tout à fait s›accroître via l›augmentation du temps de travail journalier (ordonnances du 25 mars) ou par la mise en place de mesure de productivité et d'intensification du travail. En fait, il s'agit de faire supporter par les salariés une réduction relative du volume d'activité en diminuant les salaires. Avec cette « innovation » en totale rupture avec l'approche commune, que ce volume d'heures de chômage partiel n'est plus apprécié collectivement mais individuellement ! Donc poste par poste, dans une mise en concurrence des salariés les uns vis-à-vis des autres. Une entreprise de division déjà à l'œuvre pendant la période de confinement où tous les secteurs d›une même entreprise n›étaient pas forcément en chômage partiel en même temps.
Le salaire versé au titre du chômage partiel dans le cadre de cet APLD est de 84 % du salaire net au niveau 1,15 Smic avec un plafond à 70 % jusqu'à 4,5 Smic. Pour le patronat, un « reste à charge » minime de 15 % puis de 20 %, ce qui lui donne la possibilité de payer directement ses salariés, sur la base de son propre compte d'exploitation, à un niveau défiant toute concurrence pendant deux ans !
Cerise sur le gâteau, outre la réquisition des congés payés et des RTT, le dispositif prévoit des mesures de formation professionnelle pendant le temps du chômage partiel, notamment dans les « secteurs stratégiques comme ceux de la transition écologique, le numérique ou la santé » et des projets d'aides facilitant la signature de contrats de professionnalisation ou d'embauche de jeunes.
Dans la déclaration finale, suite à ces annonces du 24 juin, E. Macron se félicite qu'*« enfin, la nouvelle donne sociale implique de réfléchir au partage des valeurs, et de progresser collectivement dans le sens d'une plus grande transparence au sein de l'entreprise et d'un juste équilibre entre capital, travail et Etat »*.
A la rentrée de septembre de nouvelles discussions doivent avoir lieu pour parfaire ces annonces, mais d'ores et déjà, un signe qui ne trompe pas, pour maintenir la pression sur les organisations syndicales suite à ces annonces, pas un mot de la part du chef de l'Etat ou de son ministre du travail sur un éventuel abandon de la réforme de l'assurance chômage si décriée et qui va voir la situation de centaines de milliers de salariés privés de travail s'aggraver lourdement. Une façon supplémentaire d'amener « les partenaires sociaux » à accepter ces nouvelles dispositions en matière de chômage partiel.
Dans la Région Centre – Val-de-Loire, le Comité de Coordination de la Métallurgie du Cher CGT mobilise les syndicats pour s'opposer à de tels accords et sortir du chantage au maintien de l'emploi en poussant à la mobilisation. Avec les ouvriers des usines menacées, la population et les élus, s'est créé un Collectif de défense du bassin de l'emploi de St-Florent avec comme exigence politique la prolongation du moratoire concernant les plans de licenciements et fermetures d'usines, l'interdiction des licenciements, et que le versement des milliards aux entreprises soit au moins conditionné au maintien des emplois et au paiement à 100 % du chômage partiel. Dans sa déclaration en direction de l'UIMM, ce collectif dénonce les accords de la métallurgie présentés comme étant « solidaires », avec mises en cause des jours de congés payés et RTT, pour le maintien du salaire dans le cadre du chômage partiel, la non-remise en cause des 35 heures et celle des majorations d'heures supplémentaires…
A l'issue de cette crise sanitaire et de la crise économique qui suit, l'unité ouvrière et populaire pour contrer cette volonté patronale et celle d' E. Macron et de son gouvernement d'aller encore plus loin dans la surexploitation de la force de travail est une exigence de l'heure. ★

Des milliards d'aide, pour des dizaines de milliers de licenciements

L'addition des milliards mis sur la table par le gouvernement et tout particulièrement en direction des monopoles (Renault, Air France, Airbus, Sanofi…) est vertigineuse. Et pourtant, elle s'accompagne chaque jour qui passe de l'annonce de dizaines de milliers de suppressions de postes, de licenciements, directs et indirects (on parle de dizaines de milliers rien que pour la sous-traitance liée à Airbus) sans compter avec les milliers d'intérimaires et autres CDD congédiés, mission terminée ou pas.

D'autres, « dopés » par la crise sanitaire comme Sanofi, sont tout autant dans la même logique : plus de mille postes devraient être supprimés rien qu'en France d'ici 2022 a annoncé le dirigeant du groupe.

La crise sanitaire et la paralysie de toute une partie de l'économie qu'elle a engendré a révélé la montagne de stocks, de voitures, d'avions… comme de biens courants à l'image des vêtements de toutes ces marques à la mode… qui ont été produits en masse et déversés sur le marché sans trouver acquéreur.

Les éléments de cette crise économique qui monte étaient déjà là, bien avant le coronavirus (voir *La Forge* de mai). Mais alors que la crise sanitaire n'est pas encore derrière nous, le Capital, en même temps qu'il a poussé à la reprise, engage une vague de restructurations de très grande ampleur, surfant sur l'impact économique de la pandémie et sur la sidération qu'a entraînée le confinement de toute une partie de la population mondiale.

La course à la productivité et à l'intensification du travail tout au long de la « chaîne de valeur », c'est-à-dire tout au long du processus de production et à toutes les étapes de la division du travail, est relancée en grand. L'Etat bourgeois, comme l'Union européenne, viennent en « aide » aux monopoles « quoi qu'il en coûte », à coup de milliards d'euros afin de leur permettre de se restructurer et d'affronter la concurrence internationale et ce, au prix annoncé d'un gonflement sans précédent du chômage et de la dette publique.

Quelle réponse ?

Face à ces licenciements par milliers, certains syndicalistes, comme chez Sanofi, sont scandalisés : *« énorme », « impensable », « catastrophique »* ! D'autres s'indignent en même temps que *« ce fleuron de notre industrie soit sacrifié sur l'autel du capitalisme, de la profitabilité à tout prix »* !

A la lecture de ce tract CGT, une question, ne serait-ce que du point de vue du syndicalisme de lutte : qui est sacrifié, qui sacrifie qui ? Pour mémoire, ce « fleuron » du capitalisme, de l'impérialisme français, occupe la 3e place du CAC 40 et, de toute évidence, les sacrifiés « sur l'autel du capitalisme », ce sont ces milliers et plus de travailleurs licenciés ! De son côté, Airbus, autre « fleuron » (9e place du CAC 40) va, quant à lui, empocher directement et indirectement, via des prêts garantis par l'Etat, des milliards d'euros qu'il a négociés et, « dans le même temps », licencier 15 000 salariés en France et en Europe pour mener la restructuration de son appareil de production. *« On anticipe une baisse du besoin de nouveaux avions de 40 % à 60 % dans les cinq années à venir »* (Rémy Bonnery expert aéronautique cité par l'AFP).

Mais que ce soit dans le cas de Sanofi, d'Airbus ou de Renault… comme pour tous leurs sous-traitants, comme pour ces milliers d'employés-es de ces chaînes de prêt-à-porter, face à cette vague de licenciements, toute l'expérience du mouvement ouvrier et syndical montre qu'il n'y a pas d'autre solution que de travailler au rapport de force, par-delà toutes les tentatives de divisions entre différents établissements d'un même groupe et/ou entre salariés du groupe et ceux des sous-traitants, sans oublier la nécessaire dimension internationale de la lutte à Airbus, Renault comme à Sanofi…

C'est aux patrons de payer leur crise !

Mais dans cette lutte contre les licenciements n'effaçons pas ce que la période de la pandémie dans laquelle nous sommes encore, a mieux fait comprendre à un plus grand nombre sur la nature du système capitaliste. Son incurie totale face à ce type de crise, sa propension à applaudir « les premiers de corvée » grâce à qui la société est restée en grande partie debout, mais une foi le danger éloigné, les a totalement oubliés.

La perception du caractère de classe de la société a été encore confortée dans cette crise après l'engagement de plusieurs centaines de milliers de travailleurs dans la bataille pour les retraites à l'hiver dernier, les mobilisations des gilets jaunes… Sachons la réinvestir dans la lutte contre les licenciements où la mobilisation du plus grand nombre est vitale pour faire payer le Capital. Et inscrivons ce combat dans la mobilisation pour la rupture avec ce système capitaliste impérialiste. ★

Le 16 juin, les personnels de santé dans la rue

Dans le commentaire publié au lendemain de cette mobilisation sur notre site, nous avons dit : « Plus de 200 rassemblements, manifestations, en France, à la Réunion, en Martinique, en Guadeloupe… réunissant des dizaines de milliers de travailleuses et de travailleurs de la santé, pour exiger des décisions concrètes et immédiates, en matière d'augmentation des salaires – 300 euros pour tous les personnels de l'hôpital public et des EHPAD – l'arrêt des suppressions de lits, des embauches…

Le moment n'est ni au « constat » – il est fait depuis longtemps et il a été mis en lumière par la pandémie –, ni aux palabres qui ne visent qu'à gagner du temps, diviser, noyer les exigences portées par toutes et tous. Ces « palabres » – le Ségur de la santé – ne font qu'augmenter la colère, car il y urgence. Urgence en matière de salaires, urgence en matière de conditions de travail qui continuent à s'aggraver et urgence à ne pas « revenir à l'anormal », c'est-à-dire à la gestion comptable de la santé, à la recherche de la rentabilité…

Il est important de noter que des travailleuses et des travailleurs du privé étaient présents dans cette mobilisation, et que l'intersyndicale y a appelé ensemble. Il est aussi important de souligner que des collectifs d'usagers ont également mobilisé.

Les hospitaliers n'étaient pas seuls à manifester : beaucoup de ceux et celles qui les ont soutenus durant la bataille contre la pandémie, que les hospitaliers ont gagnée au prix très fort, étaient dans les rassemblements et les manifestations, en tant que syndicalistes, en tant qu'usagers de la santé, avec les drapeaux ou les chasubles de leur syndicat.

Le 16 juin, c'était aux côtés des personnels de la santé qu'il fallait être, car leur combat s'inscrit dans le combat des travailleurs et des masses populaires, pour refuser de payer la crise, pour exiger "de l'argent pour l'hôpital, pas pour le capital" ! »

Le gouvernement n'a pas pris la mesure de la force de la mobilisation du 16 juin, qui a mis dans les rues les personnels qui ont été en « première ligne » (et dont beaucoup n'avaient pas forcément participé aux mobilisations antérieures à l'épidémie). De plus, ces travailleurs sont usés et ils ne se voient pas faire face à une nouvelle épidémie, sans moyens supplémentaires.

S'ajoute à cela le fait que le gouvernement renoue avec la politique de répression contre les soignants que Macron avait qualifiés de « héros » au plus fort de la pandémie. En effet, le 16 à Paris, une infirmière a été arrêtée très brutalement par les policiers, comme « du temps des manifs gilets jaunes ». Cette cadre infirmier a assumé l'acte d'avoir jeté des pierres, car elle était révoltée au plus haut point par le déploiement de la police.

Le 30 juin, les manifestations étaient certes moins importantes, mais elles ont montré que toutes les catégories de travailleurs de la santé se sentent concernés, et floués, par le simulacre de négociations (voir article sur le Ségur). Des salariés du privé se sont également joints aux rassemblements car, dans les cliniques, la situation s'est aussi dégradée et les restructurations se poursuivent pour dégager plus de profits pour les actionnaires.

Tout cela montre que le combat des travailleurs de la santé s'enracine et prend sa place dans les mobilisations des autres catégories de travailleurs. ★

Les habitants des colonies françaises laissés à l'abandon

Alors que le déconfinement est quasi total dans la métropole impérialiste, la Guyane et Mayotte sombrent dans le chaos sanitaire et social, avec l'explosion de l'épidémie de coronavirus. Si la situation des populations qui vivent dans les bidonvilles de Mayotte est catastrophique, sans eau, sans électricité… elle n'est guère meilleure en Guyane. Les autorités sanitaires et politiques n'ont pas « anticipé » la vague actuelle, au prétexte que les cas étaient peu nombreux au départ, que la population est très jeune, donc supposée plus résistante… alors que l'épidémie fait des ravages au Brésil, frontalier de la Guyane. (…) Comme l'a déclaré un médecin de Cayenne, « *cette crise met en lumière le problème structurel de l'accès aux soins d'une partie importante des Guyanais* ». C'est un euphémisme, quand on sait qu'il n'y a que trois hôpitaux publics pour 300 000 habitants, qui vivent dans un pays de 83 534 km² (ce qui en fait la deuxième région de la France en superficie). Les zones peuplées d'Amérindiens, les peuples autochtones, sont délaissées, alors qu'elles sont touchées de plein fouet par l'épidémie. ★

Extrait de la déclaration de notre parti, du 1er juillet, à retrouver sur notre site.

Le “Ségur de la Santé” : une nouvelle arnaque !

Le 4 juillet, les négociations sur le « Ségur de la Santé », contrairement à ce qui avait été prévu, ne sont pas encore finalisées. Il faut dire qu'on est à des années-lumière des exigences des personnels. Et tout particulièrement en ce qui concerne la question essentielle de la revalorisation des salaires portée par toutes les organisations syndicales et collectifs : 300 € pour tous !

Avant l'épidémie déjà, tout un chacun s'accordait pourtant à dire que les difficultés de recrutement d'infirmiers et d'autres professionnels de santé dans les hôpitaux étaient en grande partie liées au niveau des salaires. Pour appuyer la démonstration étaient brandis ceux de la majorité des pays de l'OCDE, largement au-dessus de plusieurs centaines d'euros.

Avec l'épidémie, tout le monde s'est accordé aussi pour reconnaître l'utilité sociale de ces milliers de salarié-e-s qui, au péril de leur santé et de leur vie, ont fait que le système de Santé en France ne s'est pas écroulé.

Le Ségur de la Santé annoncé avec beaucoup de solennité par E. Macron, rassemblant tout ce que le pays pouvait compter de représentants de différents corps, d'institutions et de sachants, était censé prendre en compte ces évidences largement partagées et faire des propositions.

Sur la question des salaires, un volet spécifique y était consacré et tous les professionnels devaient bénéficier d'une revalorisation… C'était l'affichage officiel. Mais E. Philippe l'avait annoncé lors de la mise en place de ce « Ségur de la Santé », il devait s'inscrire dans la suite du plan Cap 2022 qui perpétuait le démantèlement des hôpitaux de proximité, qui poussait au rapprochement entre le secteur public et celui du privé, celui du développement de la télémédecine et une marchandisation toujours plus poussée de la Santé en général… et d'en accélérer la mise en œuvre. Mais pour les salaires, promis juré, on allait voir ce qu'on allait voir !

Au fur et à mesure des annonces qui ont fuité, le désappointement chez les personnels n'a fait que croître. La revendication des 300 € net pour tous n'était plus à l'ordre du jour malgré les énormes manifestations du 16 juin dans tout le pays.

Pressé par les syndicats de donner des chiffres, le ministre de la santé, O. Véran, a lâché d'abord 6 milliards d'euros pour ensuite finir par concéder une enveloppe à 7 milliards pour les personnels médicaux et non médicaux, sachant que les sommes ne seraient débloquées que progressivement.

En l'état, les 300 € pour tous sont donc loin de devenir une réalité. Les chiffres annoncés suite à ces semaines de discussions ne seraient que de 30 € pour tous, 80 € pour les soignants avec 35 € pour les revalorisations de grille et une centaine d'euros pour ce qui concerne les protocoles de coopération. Le traitement de base serait réévalué plus ou moins suivant les catégories socio-professionnelles. Pour plus, il faudra aller chercher via des primes au mérite ou des primes d'intéressement individuelles ou collectives. D'autres primes seraient fusionnées avec la prime annuelle de service transformée en une prime au mérite.

Avec ces annonces, ce « Ségur de la Santé », en ce qui concerne les salaires, accouche d'un renforcement du salaire individualisé fait d'un empilage de primes de différentes natures. Les syndicats demandaient une revalorisation du point pour rattraper la perte du pouvoir d'achat accumulée depuis dix ans et la révision des grilles d'avancement. Elles ne seront révisées… qu'à partir de 2022. D'ici là, les aides-soignant.es passeraient en catégorie B sans perdre la catégorie active, c'est-à-dire sans recul de l'âge de la retraite. Mais 50 % d'entre elles partent en invalidité avant l'âge de la retraite.

Cette enveloppe de 7 milliards concernera aussi le privé et les EHPAD. La présidente de la FHP (Fédération de l'Hospitalisation Privée), s'est dite très satisfaite pour cette « égalité entre public privé ». Logique, il ne faudrait pas que les infirmières fuient le privé pour aller dans le public pour de meilleures conditions de travail. Le personnel des EHPAD et des cliniques doit être lui aussi augmenté. Mais il n'est pas question de toucher aux profits engrangés par les cliniques lucratives pour revaloriser les « petites mains » ! Pourtant, leurs profits sont gigantesques et c'est la sécu qui est mise à contribution.

Même pour les médecins, les propositions type « coup de pouce » sont aussi très loin de leurs attentes et le risque de continuer à voir ces professionnels partir vers le privé est toujours là, donnant ainsi prétexte à de nouvelles fermetures de services. De leur côté, les internes, après 6 ans d'études, n'atteindront pas le SMIC horaire ! ★

Hôpital de Hautepierre à Strasbourg

Plus profond qu'un cri de colère !

Un camarade s'entretient avec une soignante qui a travaillé en première ligne pendant la crise du Covid.

« C'est la première fois que j'ai vu autant de personnel soignant en manifestation le 16 juin dans une ambiance dynamique, de la musique, des pancartes significatives de l'état d'esprit (l'hôpital n'est pas une entreprise). C'est la colère qui s'est exprimée, notre colère par rapport aux conditions de travail déplorables, au manque de matériel (parfois trop vieux) et au manque de personnel. Par exemple, on nous impose la mobilité dans les différents services, même si c'est dans un même pôle de soins. Cela demande de la formation, la connaissance des malades, des lieux, du matériel, des dossiers, tout un complément de savoir par rapport à notre formation de base et nous le faisons sans reconnaissance qualifiante ni financière. Notre colère vient aussi du fait que l'hôpital est géré comme une entreprise, c'est-à-dire faire des économies ce qui a tendance à impacter la qualité des soins, nos salaires. Si j'ai choisi ce métier, c'est pour soigner, rendre service aux personnes en détresse, mais ce n'est pas une « vocation divine ». Je travaille pour vivre et non pas je vis pour travailler. « Aimer soigner les gens mais ce n'est pas une raison pour que le système profite de moi », cette idée fait son chemin dans le milieu soignant. « Les infirmières ne sont pas des bonnes sœurs ».

Tout le secteur santé devrait être revalorisé aussi bien dans le public que dans le privé. Il y a trop de disparités entre le public et le privé mais aussi à l'intérieur d'un même établissement. L'attribution de cette prime de 1 500 euros est un moyen de division ; les uns l'auront, d'autres pas, en fonction des critères établis par les directions des hôpitaux du public. Dans le privé, cette prime ne s'applique même pas. Les critères d'attribution semblent incohérents et sont ressentis par le personnel soignant comme une injustice. Cette manœuvre a comme effet sur certaines collègues de leur faire oublier que les conditions anormales de l'exposition au Covid sont d'abord dues à la politique d'économie sur le système de santé de la part des dirigeants du pays, écartant ainsi la responsabilité des décideurs.

L'effet d'annonce du Ségur de la santé n'effacera pas le ras-le-bol général d'autant plus que dans le milieu de la santé, on s'attend à une deuxième vague. La mobilisation du 30 juin s'est préparée dans cet esprit d'insatisfaction et de colère. Nous voulons du matériel, plus de soignants notamment dans certains secteurs, une reconnaissance de notre qualification, de nos années d'études, de notre capacité d'adaptation, 300 euros c'est le minimum. J'étais de matin ce jour-là et je suis sortie trop tard du boulot, vu la charge de travail. J'ai malheureusement raté la manif à 14 h.

16 juin, départ de la manifestation des soignants, place Kléber à Strasbourg

En conclusion : Nous nous sommes rendu compte que cette période de confinement a mis le personnel soignant sous les projecteurs. Elle a mis en évidence aussi les corps de métiers indispensables à la société (caissières, éboueurs, ouvriers à la production des produits alimentaires, etc.). Et quand on annonce que c'est pour les grands groupes que des milliards ont été immédiatement débloqués, alors puisque tu me poses la question : oui il faudrait changer le système. » ★

Blois

Bonne mobilisation des personnels de santé et aides à domicile

Le mardi 16 juin, un millier de personnes ont manifesté à Blois à l'appel de la CGT, de Solidaires, de la FSU, de l'UNSA. L'Union syndicale départementale santé Cgt (USD) du Loir-et-Cher (41) avait souhaité élargir l'appel à l'ensemble des secteurs de l'UD Cgt. Le matin, sur le département, il y avait déjà eu un rassemblement d'une cinquantaine de manifestants devant l'hôpital de St-Aignan-sur-Cher, une manifestation à Vendôme, qui a réuni plus de 200 personnes et ils étaient autour de 150 dans les rues de Romorantin.
A Blois, à 14h30, une foule importante s'est donc retrouvée devant le centre hospitalier pour la manifestation dans les rues de la ville. A peine le départ donné, des trombes d'eau se sont déversées sur les manifestants. Mais reprenant avec force « on est mouillé, mais pas confiné et pas muselé », l'orage n'a pas entamé notre détermination.
De nombreux syndicats étaient représentés. Les salariés de la santé étaient en nombre, en particulier ceux de l'hôpital de Blois, plus nombreux qu'à l'accoutumé. Le cortège a fait plusieurs haltes avant d'arriver devant la préfecture, lieu de dispersion de la manifestation.
Devant l'Agence régionale de santé (ARS), le secrétaire de l'USD a pris la parole. Dans son allocution, il a décrit l'ARS comme étant inutile et dangereuse pour le système de santé. Il l'a comparé au FMI, stigmatisant sa gestion comptable dénuée de toute approche humaine : « L'ARS est à la santé, ce que le FMI est aux peuples ». Une phrase et un discours très applaudis par la foule des manifestants. Les personnels de santé sont allés accrocher sur les murs de l'établissement la banderole « Reconnue d'inutilité publique – Fermeture définitive ».
Devant la cité administrative qui abrite les locaux de la DIRECCTE du secteur, une banderole a aussi été déployée en soutien à Anthony Smith, l'inspecteur du travail de la Marne (51) suspendu par sa hiérarchie depuis le 16 mai pour avoir obligé les employeurs à protéger les personnels de l'aide à domicile de son département. Sur la banderole on pouvait lire : « Anthony suspendu - Penicaud vendue - Réintégration ! »
Un peu plus tôt la manifestation s'était arrêtée devant le siège de l'ADMR du département. Très remarquées dans la mobilisation, ce 16 juin, les aides à domicile de l'ADMR, une quarantaine, derrière leur banderole sur laquelle on pouvait lire : « Aides à domicile – contrat précaire : salaires de misères – ça ne peut plus durer ». Elles étaient très déterminées. Premières de corvée et totalement délaissées par leur direction au plus fort de la crise sanitaire. Sous l'impulsion de quelques-unes, elles ont créé leur syndicat CGT au plus fort de la crise pour exiger les protections nécessaires, obliger leur direction à fournir des masques et des gants. Elles étaient nombreuses à se faire entendre en reprenant le slogan « ADMR en Colère ».
L'intervention d'une de leurs camarades a été particulièrement appréciée. Avec des mots simples elle a expliqué leur quotidien, forçant l'attention sur les conditions de surexploitation qu'elles subissent. Et pourtant, elles sont salariées du premier réseau associatif national de services à la personne, au cœur de… l'économie sociale et solidaire définie comme telle depuis 1945. Un réseau découpé en quatre pôles : « enfance et parentalité », « accompagnement du handicap », « services de soins aux seniors » et « entretien de la maison ». Cette structure emploie 94 000 salariés au plan national et reçoit le soutien de 85 000 bénévoles. Sur le département du Loir-et-Cher, l'ADMR emploie autour de 1 200 salariés, essentiellement des femmes, qui s'occupent des toilettes, des repas, du ménage et de l'organisation de la maison des personnes dépendantes.
La période de crise sanitaire a mis dans la lumière ces travailleuses « invisibles » et pourtant si indispensables. De 7 h du matin à 21 h le soir, elles courent pour s'occuper de nos anciens, elles tournent sur le département au volant de leur propre véhicule. Mais aujourd'hui et en particulier ce 16 juin, elles disent haut et fort : « ça ne peut plus durer ». Sur le secteur, elles revendiquent l'attribution intégrale de la « prime Covid » de 1 500 €, une augmentation de salaire pour arriver à 10 euros nets de l'heure et la revalorisation des indemnités kilométriques à 50 centimes d'euros du kilomètre….
C'est aussi ça l'économie sociale et solidaire !
Elles se sont à nouveau mobilisées le 30 juin à Blois et ont finalement été reçues le 1er juillet par le Conseil départemental du Loir-et-Cher. ★

Correspondance
Cellule Gracchus Babeuf

La course aux vaccins

Des enjeux immenses, une concurrence féroce

Bien avant la Covid-19, le marché mondial du médicament était déjà en pleine expansion. Quelques monopoles se le partagent, pour la plupart américains (Pfizer, Johnson & Johnson, Merck, Bristol-Myers Squibb, AbbVie…), mais aussi suisses (Roche, Novartis…), britanniques (GSK), anglo-suédois (AstraZeneca), français (Sanofi)… Avec de nouveaux venus chinois qui aspirent aux premières places (Yangzijiang, Jiangsu Hengrui, Qilu…) !
Avec la pandémie actuelle, qui a paralysé l'économie mondiale et mis en lumière toutes les faiblesses du système, une course de vitesse s'est engagée entre les laboratoires et les Etats qui les épaulent pour trouver un vaccin. Celui-ci s'est hissé au rang de bien stratégique pour la sécurité nationale et la santé publique et de condition indispensable pour la reprise économique.
Laboratoires privés et publics – des plus gros jusqu'aux start-up des biotechnologies – et universités sont tous sur le pied de guerre pour ce qui représente, selon le secrétaire général de l'OMS, *« l'effort de santé publique le plus massif de l'histoire » !*
Dans un contexte de féroce bataille technologique, cette course contre la montre nécessite des investissements colossaux et pousse à des rapprochements à géométrie variable : des consortiums se sont constitués. Beaucoup sont de composantes nationales : chinoises, américaines, britanniques (Astra-Zeneca et l'Université d'Oxford), françaises (Sanofi-Pasteur), mais parfois aussi croisées (chinoises-britanniques-américaines, allemandes-britanniques-américaines, franco-américaines (Sanofi-Translate Bio en lien avec le ministère américain de la santé), françaises-autrichiennes-américaines (Pasteur Themis Merck)…

Qui aura accès aux vaccins ?

Comme pour toute recherche, les investissements exigés sont importants, mais les résultats et les parts de marchés qui s'en suivent, pas toujours au rendez-vous au moment voulu. Les premiers dans la course sont ceux qui, aux Etats-Unis ou en Chine, bénéficient des financements étatiques les plus massifs. Les pays européens font en comparaison petit-jeu : l'Union européenne a finalement organisé une conférence des donateurs qui a réuni près de 16 milliards d'euros. L'enjeu est de savoir quelles seront les contreparties de ces milliards d'argent public versés aux entreprises pharmaceutiques. Car, pour finir, ce seront elles qui détiendront les droits de propriété intellectuelle sur les vaccins et qui en fixeront les prix ! Cette question des brevets a déjà dans le passé conduit à de multiples scandales sanitaires. Parmi les exemples les plus frappants, figurent les antirétroviraux utilisés dans le traitement du VIH/Sida. En 2000, le prix imposé par les laboratoires qui en détenaient le brevet était de 10 000 dollars par patient et par an ; il aura fallu près de vingtans pour qu'il chute à moins de 100 dollars aujourd'hui et que des dizaines de millions de personnes puissent enfin y avoir accès.
Dans un communiqué de presse du 2 juin, MSF (Médecins sans frontières) s'inquiète d'une réédition de tels freins dans l'accès aux vaccins : *« À ce jour, les gouvernements et les organisations philanthropiques ont donné plus de 4,3 milliards de dollars américains à des sociétés pharmaceutiques pour la recherche et le développement de vaccins contre la Covid-19. Cependant, dans l'ensemble, aucune clause d'accessibilité n'a été incluse comme condition préalable à ce financement… Plusieurs chefs d'État ont déjà qualifié les futurs vaccins contre le coronavirus de "biens publics mondiaux". Mais la traduction de ces importantes déclarations politiques en actions concrètes est encore attendue. »* Quel crédit accorder aux nobles déclarations d'intentions de Macron ou de l'UE ou aux préconisations de l'OMS quand on constate l'état du monde capitaliste impérialiste : des Etats au service des monopoles et des impératifs de relance de leurs profits, une concurrence exacerbée entre puissances impérialistes, un nationalisme réactionnaire distillé partout… ? L'idéal de « biens communs » est antagonique avec les lois et les contradictions de ce système. Quant à la « souveraineté sanitaire », elle ne peut être, aujourd'hui, autre chose qu'un soutien de l'Etat aux monopoles sans garanties, ni en termes d'emplois, ni en termes d'accès aux médicaments. L'exemple de Sanofi est édifiant en la matière ! ★

L'emploi des jeunes au cœur du plan de relance des profits !

Derniers recrutés et premiers licenciés le cas échéant, majoritaires parmi les titulaires d'un CDD dans une période où peu d'entre eux sont renouvelés, victimes de la chute des missions d'intérim et des offres d'emplois saisonniers, en difficulté pour trouver des stages ou des places d'apprentis, arrivant sur le marché de l'emploi à l'issue de leur cursus de formation dans un contexte d'envolée du chômage…, les jeunes travailleurs sont lourdement impactés par la crise économique. Ils se retrouvent en masse précipités dans la précarité et la pauvreté, sans ressources propres alors-même que leurs familles sont, pour beaucoup d'entre elles, déjà elles-mêmes souvent en grandes difficultés. Les étudiants travailleurs, qui comptent habituellement sur les emplois d'été et les jobs parallèles pour payer leur inscription et leur matériel, se loger et se nourrir durant leurs études, ne sont pas à meilleure enseigne.

C'est dans ce contexte et avec ces sombres perspectives que le gouvernement sortant avait fait savoir qu'il allait rapidement annoncer des mesures importantes en faveur de l'emploi des jeunes, notamment pour les 700 000 jeunes diplômés qui vont chercher un travail à la rentrée. A l'heure où nous rédigeons cet article, le nouveau gouvernement n'est pas encore formé mais Macron, qui a affirmé que la jeunesse est celle *« qui a le plus souffert de la crise »*, a confirmé qu'un « plan d'accompagnement de la jeunesse » serait mis en œuvre. Les détails n'en sont pas encore connus, mais il est peu probable qu'il y ait beaucoup de « scoops ». Pour une bonne part, ces mesures tourneront immanquablement autour de la « baisse du coût du travail ». Pénicaud avait déjà annoncé le renforcement des aides pouvant aller de 5 000 à 8 000 euros pour des embauches d'apprentis ou d'alternants : ils ne coûteront strictement rien ou quasiment rien aux entreprises qui sauront, n'en doutons pas, tirer le meilleur profit de ces salariés en formation. Il est question, à présent, d'un élargissement de ce type d'aides à tous les jeunes de moins de 25 ans ou, éventuellement, d'un système d'exonérations importantes de « charges » encore plus efficace pour la « compétitivité des entreprises ».

Dans les services publics, les organismes sociaux et les associations en manque de postes et sans budget pour recruter, le développement du service civique permettra tout à la fois d'encadrer la jeunesse, en s'appuyant sur ses aspirations à s'engager utilement et de pallier les déficits d'emplois.

L'impérieuse nécessité de prévenir les explosions sociales dans la jeunesse et le besoin d'une main-d'œuvre à bon marché pour relancer l'économie et les profits se conjuguent pour faire du plan pour les jeunes une des priorités du nouveau gouvernement. Nous sommes d'accord avec Macron sur un seul point : *« il ne saurait y avoir de génération sacrifiée »* ! Cela passe par des revendications immédiates que ne saurait satisfaire l'aumône des 200 euros versée par les Crous aux étudiants qui ont perdu leur job ou leur stage en lien avec la crise sanitaire ou les quelques euros versés par les CAF aux jeunes précaires de moins de 25 ans, et par conséquent non éligibles au RSA. Cela veut dire : droit pour tous au logement, à la santé, à des études dans des conditions décentes ; à des formations qui ne soient pas exclusivement orientées vers les besoins immédiats des entreprises, à des salaires qui ne soient pas des salaires « spécial jeunes » ! Refuser de payer la crise, refuser d'être les jeunes soldats de la relance des profits, refuser l'alternative entre « chair à canon » ou « chair à patron » doit amener les jeunes qui ne veulent plus de cette société à s'engager avec la classe ouvrière et ses organisations dans le combat pour un changement révolutionnaire. Des questions qui traverseront sans doute la prochaine rencontre d'été organisée par l'Union des jeunes révolutionnaires et un engagement que nous ne pouvons qu'appuyer et encourager ! ★

contact@ujr-fr.org

Une fin d'une année scolaire hors norme…

Le 14 juin, Macron a annoncé le retour de tous les élèves à l'école et au collège pour le 22 juin, avec un nouveau protocole sanitaire « allégé » qui n'est parvenu dans les écoles et établissements que le mercredi 17 juin.

C'est le quatrième changement que les personnels ont eu à organiser en urgence depuis le début de la crise sanitaire ! Une illustration de plus du mépris et du manque de considération ! Cette annonce a fait suite à une période de campagne odieuse, orchestrée par certains médias, sur le thème des profs « fainéants » qui ne seraient pas au travail alors même que Blanquer avait promis la réouverture des écoles et établissements, mais avec maintien d'un protocole strict, ce qui limitait le nombre d'élèves accueillis.

Cette « reprise » du 22 juin s'est faite sous très forte pression, avec d'un côté un certain soulagement de retrouver les élèves et la réalité de la classe, même pour quelques jours, et de l'autre une grande lassitude et amertume.

Après la campagne odieuse, il y a eu aussi, dans certaines académies, la distribution de « badges » ou médailles pour les méritants ! On a cru pour beaucoup à une plaisanterie mais ce n'en était pas une et nous ne pouvons qu'adhérer aux propos de Laurence de Cock dans un article de Médiapart : *« la médaille se substitue à la revalorisation salariale, et labellise l'individu méritant – ce petit colibri tout mignon – selon une recette désormais bien rodée : diviser pour mieux régner, instaurer concurrence et compétition et donc saper l'esprit collectif et public qui est la condition de nos métiers »*.

En lycée, le Bac 2020 a donné lieu à de nombreux arrangements sous couvert d'harmonisations, puisqu'on demandait aux enseignants d'attribuer des notes fictives en fonction du niveau des élèves. Personne n'est dupe et la majorité des enseignants feront au moins en sorte de pénaliser le moins possible des élèves. Mais leur préoccupation est surtout à préparer la rentrée.

Durant ce mois de juin, les colères se sont aussi déconfinées avec des rassemblements le 24 juin, et parfois aussi dès le 10 juin, comme à Toulouse. Rassemblements pour exiger des moyens pour la rentrée, contre la répression (voir encart), contre le nouveau statut de directeur d'école, et pour l'abandon des réformes.

Le ministère continue à avancer avec la politique du bulldozer. Les E3C (épreuves anticipées du Bac) qui auraient dû être revues à la suite des mobilisations, sont en fait renforcées et à la main du chef d'établissement puisqu'elles auront lieu dans les cours, sans organisation spécifique, et sans indemnité de correction… Un moyen d'éviter d'éventuelles mobilisations !

La rentrée s'annonce difficile, avec des conditions de travail encore dégradées, et des élèves qui n'auront pas eu classe dans des conditions normales pendant 3 mois, sans compter l'incertitude sur la situation sanitaire en septembre… Les rassemblements assez fournis et offensifs, avec une joie de se retrouver entre militants et militantes, les actions de solidarité avec les soignantes et soignants sont néanmoins des points d'appui pour les prochaines mobilisations. ★

Les 3 du lycée de Melle : nouvelle sanction arbitraire !

Comme nous le relations dans notre dernier numéro, le lycée de Melle fait office de « laboratoire de la répression anti-prof ». Cette analyse s'est malheureusement confirmée pour les 3 enseignants de cet établissement. Ce 23 juin, les 3 de Melle ont reçu une nouvelle suspension pour quatre mois par le rectorat de Poitiers. 8 mois de suspension pour avoir perturbé les épreuves du BAC (E3C). C'est du jamais vu depuis longtemps. Cette nouvelle sanction de 4 mois – jusqu'au 10 novembre prochain – intervient sans qu'aucun nouvel élément ne soit porté à la connaissance des trois enseignants. Il s'agit d'ailleurs d'une décision de la seule rectrice, puisque les CAPA (commission administrative paritaire académique) ne sont pas intervenues sur cette question.

A l'annonce de cette décision, des mobilisations se sont amplifiées. Des rassemblements s'organisent pour dénoncer ce traitement injuste. A Bordeaux, l'ensemble des organisations syndicales ont quitté la commission paritaire pour dénoncer le caractère arbitraire de cette sanction. La solidarité est plus que jamais notre arme. Au travers des « 3 de Melle », c'est tous les enseignants critiques, les mouvements de lutte qui sont criminalisés. Il ne faut pas laisser passer. Il est au contraire temps d'affirmer une solidarité de classe pour tous ceux qui deviennent les victimes de cet ordre social injuste, que ce soit à la RATP, dans les boîtes ou dans les bahuts. ★

La pétition : https://www.change.org/p/aucune-sanction-dans-l-%C3%A9ducation-pour-s-%C3%AAtre-mobilis%C3%A9-%C3%A0-melle-comme-ailleurs-soutienaux3demelle

Non à la politique de militarisation et de guerres « sans fin »

Alors qu'il n'est question que de « plans de soutien à l'économie », entendez par là, des milliards d'argent public versés aux grandes entreprises, pour restructurer, supprimer des emplois… les porte-parole civils et militaires du secteur de la défense pressent Macron de décider le lancement de plusieurs grands projets, de plusieurs milliards, dans le domaine de l'armement, notamment celui de la construction d'un porte-avions. Ils regrettent que la part de l'armement ne représente plus que 15 % de l'activité du groupe Airbus (au lieu de 30 % il y a dix ans), comme si cela aurait permis de réduire le nombre de suppressions d'emplois annoncés (15 000). Cela fait partie de la propagande sur le rôle « moteur » que serait le secteur de l'armement sur l'ensemble de l'économie, avec des chiffres « magiques » répétés sans cesse par Le Drian, le commis voyageur du lobby militaro-industriel, repris par la ministre des armées Parly, selon lesquels l'investissement dans ce secteur serait plus créateur d'emplois que dans les autres. Nous n'allons pas démontrer dans cet article que cet argument est fallacieux, mais il suffit de voir ce qu'entraîne la mono industrie aéronautique dans la région de Toulouse, en termes de destruction des autres secteurs (1), pour mettre en doute ce dogme. Ce choix industriel est une des grandes questions qui est actuellement posée en Occitanie.

C'est dans ce contexte d'augmentation brutale du chômage, notamment chez les jeunes, que l'armée de terre lance une campagne active de recrutement pour combler les « trous » consécutifs aux mois de confinement. Elle espère attirer rapidement 2 000 jeunes sur les 16 000 recrutés chaque année.

Cet activisme, en pleine crise économique mondiale, doit être mis en lien avec la montée des tensions au niveau mondial, attisée par la concurrence entre l'impérialisme US et l'impérialisme chinois (2). Macron et Merkel prônent « la souveraineté européenne », qui se démarque de l'unilatéralisme US, mais qui considère la Chine comme un rival économique « systémique », vis-à-vis duquel il faut réduire la dépendance, et une menace stratégique, y compris sur le plan militaire. Cela est particulièrement vrai pour ce qui est des « possessions » françaises dans le Pacifique, insuffisamment « protégées » : c'est la raison mise en avant par les autorités françaises pour envoyer des véhicules blindés (VAB) en Kanaky ! Sans parler des sous-marins nucléaires qui sillonnent cette zone, comme ils le font dans l'Atlantique pour « répondre à l'activisme russe ». C'est ce que le chef d'état-major de l'armée de terre a résumé dans la formule : il faut être prêt à mener une confrontation de « grande intensité » - autrement dit, une guerre entre Etats - et « continuer à faire Barkhane » qui engage 5 100 militaires français et qui devrait être renforcé par des forces spéciales d'Etats européens. C'est ce que Parly vient de redire devant les parlementaires, en réponse aux « inquiétudes » d'un député macronien sur les difficultés de la guerre contre les « terroristes » depuis le sommet de Pau, de janvier 2020, où Macron avait sommé les chefs d'Etats du G5 Sahel de soutenir clairement l'intervention militaire française.

La lutte contre la militarisation et les guerres de l'impérialisme français

Elle passe par la dénonciation argumentée de la militarisation et du poids grandissant du lobby militaro-industriel dans l'économie, la recherche, la politique et la société en général. C'est un axe important pour démonter les « arguments » qui tournent autour de l'emploi, des « progrès technologiques », etc. La question de l'armement nucléaire, des sommes considérables consacrées au perfectionnement des ogives nucléaires des différentes composantes de la « force de frappe » et de l'utilisation du nucléaire pour la propulsion des sous-marins et du futur porte-avions est un aspect à développer, avec les conséquences que cela implique, en termes de maintien de la filière de production de plutonium (pour les ogives) et de combustible pour les réacteurs.

Le discours sur la nécessité de se préparer à des guerres d'Etat à Etat vise à créer dans les esprits l'idée qu'une telle issue est inévitable et qu'il faudra « en passer par là » pour assurer « notre souveraineté », notamment face à la Chine. C'est pourquoi, il faut faire grandir l'opposition à l'appartenance de la France à l'Otan et renforcer le combat pour la dissolution de cette alliance militaire qui se positionne de plus en plus ouvertement contre la Chine. De la même façon qu'il faut s'opposer à la politique de « défense européenne », aux projets européens en matière d'armements et à l'engagement de troupes des Etats européens sur le terrain, voulu et promu par l'impérialisme français.

La « guerre contre le terrorisme » menée au Sahel est non seulement un échec de plus en plus patent, mais elle déstabilise toute cette vaste région et plonge les populations dans la misère. L'opposition à la présence de l'impérialisme français, notamment militaire, se renforce dans plusieurs pays. Il faut la soutenir et exiger le retrait des troupes et des bases militaires françaises. ★

(1) On peut faire le parallèle avec ce qui se passe dans la région de Bourges, où le secteur militaro industriel est historiquement important, avec notamment Nexter (fabrication de chars) et MBDA (missiles, branche d'Airbus). Ces groupes « assèchent » le bassin d'emplois, en embauchant notamment les jeunes des filières techniques. Cela crée des difficultés aux autres secteurs, mais aussi au tissu des PME sous-traitantes, qui « encaissent » immédiatement les conséquences des aléas des commandes des deux groupes, et qui ont de grandes difficultés à se « diversifier », du fait des techniques, machines outils et outillages très spécifiques, de ces productions.

(2) Cette question est développée dans notre texte « Pour une rupture révolutionnaire avec le système », notamment dans la partie consacrée à la situation internationale.

Des milliards pour les armées

Le chef d'état-major de l'armée de terre, le général Burkhard, ne jure que par le développement de « l'interopérabilité » des différents équipements, terrestres, aériens, maritimes, reliés par des moyens de communication qui se « parlent » grâce aux communications numériques et aux réseaux à très haut débit, comme la 5G. Le problème, c'est que les équipements indispensables au déploiement de la 5G sont aujourd'hui produits par des entreprises chinoises. Trump veut les interdire au niveau international et menace ses alliés de leur couper l'accès aux informations de renseignement et de surveillance recueillies par les satellites et autres moyens militaires US. Sans ces informations, les troupes de Barkhane sont « aveugles ».

Le principal message de Burkhard est qu'il *« faut endurcir l'armée »* dans l'optique de guerres d'Etat à Etat. Pour cela, il faut des véhicules neufs, des munitions, des drones, des chars car les *« batailles du futur proche »* se mèneront dans des villes et *« feront beaucoup de victimes civiles »*. Des manœuvres impliquant de 15 à 20 000 hommes doivent avoir lieu en France, en 2023, *« avec la participation d'alliés européens »*. La réserve (24 000 individus) va être de plus en plus sollicitée, pour pallier les difficultés de recrutement.

Les hauts responsables de la Marine ont des exigences qui s'élèvent à plusieurs milliards et le font savoir directement et via la commission défense du Sénat. Cette dernière a demandé que la décision concernant la construction du porte-avions qui doit remplacer le Charles-de-Gaulle soit prise rapidement. Leurs arguments tiennent dans cette phrase : *« La nécessité d'avoir un porte-avions ne fait pas de doute en termes d'autonomie stratégique »*. Il s'agirait d'un porte-avions plus gros, plus lourd, plus cher, à propulsion nucléaire, pouvant transporter les avions qui succéderont aux Rafale et l'essaim de drones qui accompagnera le bâtiment. Les catapultes électromagnétiques seront « compatibles » avec les avions US. Le coût est évalué à 5 milliards, plus le prix de la propulsion nucléaire, des équipements avec une durée de construction de dix ans. Elle sera confiée aux grands groupes comme Naval Group, les Chantiers de l'Atlantique, Technicatom, pour la partie nucléaire.

Macron devrait donner le feu vert pour le début des études qui vont, à elles seules, coûter plusieurs centaines de millions et durer deux à trois ans, avant le début des travaux.

Le sous-marin nucléaire « Perle » a brûlé le 12 juin, alors qu'il était en révision à Toulon. Ce sous-marin d'attaque à propulsion nucléaire (SNA) n'avait pas son armement (missiles non nucléaires, torpilles) et le combustible nucléaire avait été ôté. Il fait partie des 6 sous-marins d'attaque qui accompagnent les 4 sous-marins nucléaires lanceurs de missiles nucléaires (SNLE), qui font partie de la force de frappe nucléaire (avec 16 missiles M-51 chacun, équipés de 10 têtes nucléaires). Les responsables de la marine réduisent les missions de ces SNA qui consistent aussi à débarquer des commandos sur des côtes africaines, à effectuer des missions de renseignement, à sillonner l'Atlantique. ★

Mali : Une situation explosive

Le 5 avril 2020, à Bamako, des milliers de manifestants exigeaient le départ des armées étrangères et du président Ibrahim Boubacar Keita (IBK). Depuis, tous les vendredis, dans la capitale malienne et dans d'autres villes, la population se mobilise autour de ces mots d'ordre. La raison principale réside dans la fatigue et la colère des Maliens face à l'empilement des structures militaires pour éradiquer le terrorisme et qui se révèlent complètement inefficaces pour instaurer un minimum de sécurité. Ces structures, c'est la MINUSMA, avec ses 20 000 casques bleus de l'ONU ; c'est la force française d'intervention Barkhane qui vient d'être renforcée par l'envoi de 500 militaires ; ce sont les forces nationales de cinq pays du Sahel (Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad, Mauritanie) recrutées à l'initiative de la France pour « africaniser » la lutte contre le terrorisme. Il faut y ajouter l'armée malienne mal équipée, mal commandée, qui accumule les défaites. Le 14 juin encore, 24 soldats maliens sont morts dans une embuscade, une de plus. Et pour couronner le tout, face à l'inefficacité de tous ces dispositifs, les villages, les villes, les régions recrutent et arment des milices qui font régner « leur » paix. Un climat de règlements de comptes souvent à caractère communautaire, fait de nombreuses victimes, en particulier dans la population civile, sans compter l'accroissement de la corruption liée à la distribution des armes. S'y ajoute une misère grandissante due à la présence de tous ces militaires, surtout étrangers, dont les soldes sont largement supérieures à la moyenne nationale des salaires, ce qui accroît l'inflation sur les prix des produits de première nécessité. Ce ras-le-bol s'est exprimé entre autres dans la mobilisation du vendredi 19 juin. Un jeune manifestant brandissant une pancarte « *IBK dégage* » a lancé : « *On nous demande de prier pour nos frères, mais les morts s'entassent et rien ne change* ».

Cette manifestation, qui a réuni des milliers de Maliens, a eu lieu à l'initiative du Mouvement du 5 juin-Rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP). C'est une coalition hétéroclite, regroupant des partis et des personnalités de l'opposition (et même d'anciens ministres), des mouvements de la société civile contre la corruption, pour le respect des droits de l'homme, pour la sauvegarde de la démocratie, ainsi que la Coordination des mouvements et associations des sympathisants de Mahmoud Dicko, une organisation politico-religieuse. Cet imam a été jusqu'à 2019 président du Haut conseil islamique malien. Aux élections présidentielles de 2013, il a appelé à voter pour « son ami IBK ». Aujourd'hui, il a retourné sa veste et a démissionné de ses responsabilités. Dans un pays à 95 % musulman, son influence est grande. Un chercheur de l'Institut d'études de sécurité de Bamako dit de lui : « *Beaucoup d'opposants qui n'auraient eu aucune chance d'accéder au pouvoir ont décidé de s'appuyer sur l'imam et ses milliers de fidèles, lui conférant un grand pouvoir* ». Cette coalition hétéroclite a un programme minimum. La démission d'IBK est la plus populaire de ses revendications. Il doit être remplacé par un premier ministre pris parmi les élus d'une nouvelle assemblée législative. Le mouvement réclame aussi le renouvellement intégral des membres de la Cour constitutionnelle accusés d'avoir tripatouillé les résultats des dernières élections législatives organisées au début de la crise sanitaire. Au moins 4 des 9 membres de la Cour ont déjà démissionné.

De telles manifestations populaires ont de quoi inquiéter les partenaires du Mali, à commencer par l'impérialisme français et ses obligés, les chefs d'Etat africains. C'est un défilé ininterrompu d'émissaires spéciaux français, de délégués de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEEAO), de représentants de l'Union africaine et même de l'ONU qui se pressent à la présidence ou chez les personnalités influentes, en particulier l'imam Dicko. Les pressions ont déjà abouti à un résultat : l'imam a annoncé que la démission d'IBK n'était plus la priorité des priorités et qu'il fallait simplement le dépouiller de tout pouvoir réel. Il faudra plus que ce tour de passe-passe pour calmer la colère de la population, surtout de la jeunesse qui s'est exprimé sur les réseaux sociaux et qui continue à scander « IBK dégage », ce qui implique aussi que l'armée française dégage ! ★

Bénin : Sur les symboles racistes et esclavagistes

Nous reproduisons de larges extraits d'un article paru dans *La Flamme*, organe du Parti Communiste du Bénin, sur « Les prises de position et la guerre aux symboles du racisme et de l'esclavage ».

En Australie, les manifestants se rejoignent au cri de ralliement « Les vies aborigènes comptent » pour dénoncer les discriminations contre les minorités autochtones (aborigènes). En Syrie, des artistes se saisissent de la figure de George Floyd pour rappeler la mémoire des victimes de la guerre et surtout des hommes, femmes et enfants tuées par des attaques chimiques. Ils inscrivent « Toutes les vies comptent ». En Israël, on lit sur les réseaux sociaux des Hashtags « La vie des Palestiniens comptent » faisant allusion à la mort de Eyad Al-Halaq (32 ans), un autiste palestinien tué par la police israélienne, le 29 Mai, alors qu'il se rendait à Jérusalem comme il le fait tous les jours pour rejoindre son école.

(…) Dans ce mouvement planétaire, on assiste aussi au déboulonnage des symboles caractéristiques du racisme et de l'esclavage. A Anvers en Belgique, la statue du roi Léopold II a été enlevée et déposée dans les réserves d'un musée. Il est reconnu comme auteur du pillage du Congo dont il a fait sa propriété privée par le passé. Toujours en Belgique, comme ailleurs en France, les discussions sont en cours pour savoir s'il faut faire disparaître tous ces symboles ou les laisser et en écrire l'histoire pour les jeunes générations. (…)

Qu'en est-il en Afrique ? Il y a eu quelques manifestations en Afrique du Sud, au Sénégal, en Tunisie. Puis des prises de positions (…). L'une des caractéristiques de ce mouvement protestataire planétaire, ce sont les débats sur le sort à réserver aux symboles de l'esclavage et du racisme : faut-il déboulonner ou pas ces symboles ? Ces débats ne peuvent être indifférenciés et trouver une solution générale. Ces symboles immortalisent les grands théoriciens et acteurs de l'esclavage en tant que modèles. Leur reflet dans les esprits ne peut avoir la même signification pour tous.

Quelques exemples nous situeraient. Quelle est la signification d'une Place Bayol à Porto-Novo au Bénin ? Sinon pour dire, nous sommes venus, nous vous avons vaincus et nous signons votre asservissement par le nom d'un de vos agresseurs ? Des jeunes protestataires du Sénégal contre la statue de Louis Faidherbe à Saint-Louis estiment « qu'il n'est pas normal que les statues des oppresseurs trônent fièrement dans les villes au détriment des héros qui les ont combattus » et de poser la question : imagine-t-on le sentiment qu'auront les héritiers d'El Hadj Omar ? Et d'autres de poursuivre : « pour décoloniser les esprits, il faut décoloniser les rues »… Si les souvenirs de Faidherbe, Colbert, Napoléon et Jules Ferry, par exemple, ont une certaine connotation positive dans l'imaginaire de certains Français (et le débat n'est pas clos…), il ne peut en être de même pour les Africains, les Antillais, les Afro-descendants divers, les Vietnamiens, etc. Qui connaît « Le Code noir » sait que cette œuvre abominable de la France, (« patrie des droits de l'homme »), qui porte la signature de Louis XIV, est écrite par une commission dirigée par Colbert. Ce code a été l'un des bréviaires aux mains des esclavagistes et colonialistes pour les pires crimes qui ont produit l'exploitation, l'accumulation primitive du capital pour la France et d'autres puissances comme les USA…

L'histoire est plus que jamais interpellée pour restituer la vérité des faits coloniaux et esclavagistes. On devrait constamment rappeler aux jeunes générations, surtout africaines, que la fin de la colonisation a donné corps au pacte colonial ainsi baptisé et qui signe la domination économique, politique et culturelle dans le pré carré français (Afrique francophone) de nos jours.

Les survivances de persécutions racistes, d'inégalités sociales, etc. découlent de là. Le tout, conséquence du capitalisme qui est né et a prospéré par l'esclavage avec le commerce triangulaire notamment, qui a servi de base pour trouver la main-d'œuvre corvéable et taillable à merci avec toutes les horreurs dont les vestiges restent : le racisme et l'exploitation des travailleurs.

(…) Les débats sur les symboles posent le problème des critères pour décerner les distinctions et l'érection des statues et monuments devant servir de modèles. Doit-on s'intéresser aux hauts faits pour le maximum de profit ou aux contributions à faire progresser vers l'humanisme de bon aloi ? ★

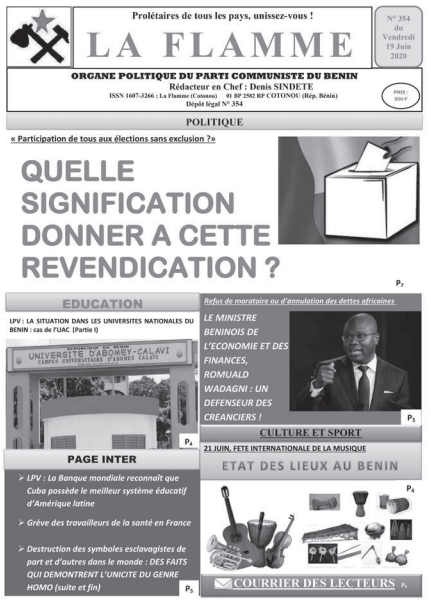
Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LA FLAMME

N° 354 du Vendredi 19 Juin 2020

ORGANE POLITIQUE DU PARTI COMMUNISTE DU BENIN

Rédacteur en Chef : Denis SINDETE

ISSN 1607-3266 ; La Flamme (Cotonou) 01 BP 2502 RP COTONOU (Rép. Bénin)

Dépôt légal N° 354

POLITIQUE

« Participation de tous aux élections sans exclusion ?»

QUELLE SIGNIFICATION DONNER A CETTE REVENDICATION ?

P2

EDUCATION

LPV : LA SITUATION DANS LES UNIVERSITES NATIONALES DU BENIN : cas de l'UAC (Partie I)

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

P4

Refus de moratoire ou d'annulation des dettes africaines

LE MINISTRE BENINOIS DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, ROMUALD WADAGNI : UN DEFENSEUR DES CREANCIERS !

P3

CULTURE ET SPORT

21 JUIN, FETE INTERNATIONALE DE LA MUSIQUE

ETAT DES LIEUX AU BENIN

P4

PAGE INTER

- LPV : La Banque mondiale reconnaît que Cuba possède le meilleur système éducatif d'Amérique latine
- Grève des travailleurs de la santé en France
- Destruction des symboles esclavagistes de part et d'autres dans le monde : DES FAITS QUI DEMONTRENT L'UNICITE DU GENRE HOMO (suite et fin)

P3

COURRIER DES LECTEURS P4

Palestine : Non à l'annexion, non à la colonisation !

Le 15 mai dernier, la société palestinienne commémorait la Nakba (« catastrophe », en arabe) de 1948 qui a conduit à l'exil 805 000 Palestiniens chassés de leur terre par l'armée d'Israël et qui réclament leur droit au retour chez eux ainsi que pour leurs descendants. Mais deux jours plus tard, le premier ministre Benyamin Netanyahu déclarait, lors de la mise en place de la nouvelle Knesset, *« qu'il est temps »* d'annexer des pans de la Cisjordanie occupée *« et d'écrire un nouveau chapitre glorieux dans l'histoire du sionisme »*. Ce plan prévoit notamment l'annexion par Israël de la vallée du Jourdain et des colonies israéliennes de Cisjordanie. Cela revient à la disparition pure et simple de la Palestine en annexant la partie la plus fertile du territoire et toutes les colonies de Cisjordanie qui n'auraient aucune raison de ne pas s'étendre alors que l'apartheid imposé aux Palestiniens vise à les pousser à abandonner leurs terres. Et si c'est Netanyahu qui, depuis onze ans, en tant que chef de gouvernement, mène cette politique, le projet sioniste d'annexion de la totalité de la Palestine date de 1948 et est partagé par l'ancien ennemi politique de Netanyahu, Benny Gantz, aujourd'hui ministre de la défense dans le gouvernement d'union nationale. Annoncée pour le 1er juillet, l'officialisation du plan a été repoussée devant les multiples protestations internationales. En effet, des pays qui se réclament « amis éternels » d'Israël comme le Royaume-Uni ou des alliés tacites dans la région comme Bahreïn, les Émirats Arabes Unis et l'Arabie saoudite, demandent à Israël de renoncer à son plan devant le risque de déstabilisation de la région. Aucun d'eux, pas plus que le gouvernement français ou le parlement européen, qui condamne l'annexion mais dans le même temps ratifie un accord avec Israël pour lui ouvrir encore plus son espace aérien commercial, n'envisagent de sanctions pour forcer Israël à mettre fin à la colonisation.

Mais la « retenue » israélienne vient surtout du « silence » de Trump qui, jusqu'à aujourd'hui, n'a fait aucun commentaire malgré les tentatives de Netanyahu et de sénateurs républicains proches des évangélistes pro-israéliens pour obtenir son soutien. Et si l'ambassadeur des Etats Unis en Israël ou le Secrétaire d'Etat US, Mike Pompeo, sont connus pour être des partisans de l'annexion, ce n'est pas le cas du conseiller et propre gendre de Trump, Jared Kushner, qui se montre beaucoup plus réservé, soucieux notamment de ses conséquences pour l'axe avec les monarchies du golfe arabo-persique qu'il a contribué à conforter.

Le combat contre la colonisation continue

Le peuple palestinien le sait, il n'a rien à attendre ni des Etats-Unis, ni de la « communauté internationale » pour défendre ses droits. C'est dans la mobilisation populaire, par la résistance palestinienne, par celle des peuples et organisations qui soutiennent son combat – y compris en Israël – que se construit l'opposition à ce renforcement de la domination sioniste.

En France, des rassemblements ont eu lieu dans des dizaines de villes. A Paris, l'appel de nombreuses organisations initié par le collectif « Ni Guerres ni Etat de Guerre » auquel participe notre parti et dont le texte a été repris dans plusieurs villes, a rassemblé 2 500 à 3 000 manifestants qui sont descendus du quartier populaire de Barbès dans un cortège jeune et animé. La mobilisation doit continuer et se renforcer car le renoncement de Netanyahu n'est que momentané et les exactions continuent. Les forces d'occupation israéliennes poursuivent la destruction des maisons de Palestiniens, renforcent la colonisation et l'oppression du peuple palestinien en tentant de détruire sa volonté de résistance que ce soit en arrêtant ses jeunes pour les empêcher de passer leurs examens, comme ce fut le cas en juin pour trois lycéens Palestiniens de 17 ans de Bethléem et Hebron ou en arrêtant sans motif les militants pour les placer en détention administrative comme Salah Hamouri. Ce dernier, qui milite comme avocat pour l'association palestinienne ADDAMEER qui vient en aide aux prisonniers palestiniens et en particuliers aux enfants, a été arrêté sans motif le 30 juin alors qu'il s'apprêtait à rejoindre sa femme et ses enfants en France et mené en centre d'interrogatoire. Il avait lors d'une intervention à la dernière Fête de l'Humanité insisté sur l'importance de l'élargissement et l'union du front de soutien au peuple palestinien dans des campagnes comme celle pour la libération de tous les enfants prisonniers en Israël. ★

Libye : Les difficultés de l'impérialisme français

L'escalade entre la France et la Turquie vient de franchir une nouvelle étape. Certes, nous n'en sommes pas encore au stade d'un conflit de « haute intensité ». Mais les attaques verbales et les décisions symboliques peuvent déraper à tout moment. Tout vient du fait de l'ingérence des deux pays dans la guerre civile libyenne qui oppose le Gouvernement d'accord national (GAN) reconnu par la « communauté internationale », dirigé par Faïez Sarraj qui contrôle la région de Tripoli (20 % du territoire et 80 % de la population), et le maréchal Haftar, patron autoproclamé de l'Armée nationale de libération (ANL).

Le soutien de l'impérialisme français à Haftar

Etant apparu comme le protégé de l'impérialisme américain, Haftar a eu le soutien ouvert des Emirats arabes unis, de l'Egypte, de l'Arabie saoudite et celui, plus discret, de la France. Pour l'impérialisme français, le maréchal était, semble-t-il, plus à même de construire un Etat fort susceptible de garantir des gisements de pétrole à Total, de lutter contre le terrorisme et de faire barrière à l'émigration africaine vers l'Europe. D'où les nombreuses rencontres entre Macron et Haftar et l'aide discrète, non seulement politique mais aussi militaire, comme en témoignent les armes françaises abandonnées par l'ANL lors de l'échec de l'offensive menée contre Tripoli à partir de juin 2019. Dans la situation confuse qui règne dans le pays, la Russie, qui cherche à s'implanter en Afrique, a fait le même choix que l'impérialisme français à travers l'envoi d'armes et de mercenaires du groupe paramilitaire Wagner.

Le pari perdu de Macron

A Tripoli, le maréchal Haftar, qui a l'air plus à l'aise dans les coups fourrés et les salons diplomatiques que sur un champ de bataille, s'est trouvé face non seulement aux milices du GAN mais à des militaires turcs encadrant des supplétifs syriens. Abandonné de tous, Faïez Sarraj a accepté le soutien de l'armée turque qui a envoyé sur place près de 7 000 combattants, en majorité des Syriens opposés à Assad, et de grosses quantités d'armes. C'est cette alliance entre le GAN et l'armée turque qui a mis en déroute l'ANL. Les espoirs de l'impérialisme français sont déçus tandis que l'appétit d'Erdogan augmente. Invoquant le passé de l'Empire ottoman, il a déclaré que la Libye fait partie *« de ces terres où nos ancêtres ont marqué l'histoire »*. Contesté en Turquie même pour sa gestion de la crise sanitaire et pour la situation catastrophique des masses laborieuses, il cherche à redorer son blason avec un succès extérieur et se rêve en « libérateur » de toute la Libye. Quant à l'impérialisme russe, il a pris ses distances par rapport à Haftar et les mercenaires russes ont démissionné ou ont déserté.

L'escalade entre la France et la Turquie

Depuis 2011, les ventes d'armes sont interdites en Libye et la France participe à la force de surveillance de l'OTAN en Méditerranée. Est-elle la mieux placée pour dénoncer les ventes d'armes turques à la Libye et invoquer le droit international ?

Au cours de sa mission de surveillance, elle s'est heurtée à des refus d'inspection de la part de bateaux marchands et de réactions hostiles de navires de guerre turcs à plusieurs reprises, en particulier le 10 juin. Or, la France et la Turquie sont toute deux membres de l'OTAN, qui a été saisie. Macron parle de la « *responsabilité historique et criminelle* » de la Turquie et Erdogan de « *soutien à un gouvernement légitime reconnu par la communauté internationale* ». Ce dernier a beau jeu de reprocher à Paris son aide au camp d'Haftar, un « *forban putschiste* », et son silence sur la livraison d'armes, tout aussi illégale, par voie terrestre et aérienne à partir de l'Egypte, des Emirats arabes unis et de la Russie.

Le 1er juillet, la France a décidé de suspendre sa participation à l'opération de surveillance de l'OTAN en Méditerranée. L'escalade risque de se poursuivre et de se durcir car Macron, qui cherche à se sortir du piège dans lequel il s'est placé, ne veut plus d'un compromis de l'OTAN sur la question turque. Or, son secrétaire général, Stoltenberg, sait très bien que les Américains et certains pays de l'UE n'accepteront pas des sanctions contre la Turquie, pièce maîtresse du dispositif militaire dans cette région. Quant à Erdogan, il poursuit son ambition de faire de la Turquie une grande puissance dans la région de la Méditerranée orientale.

Capitalistes, impérialistes hors de Libye ! ★

Conférence Internationale des Partis et Organisations Marxistes-Léninistes

Un ordre révolutionnaire est possible et nécessaire

Nous publions ci-dessous de larges extraits d'un communiqué du comité de coordination de la CIPOML (l'intégralité est sur notre site).

La pandémie du coronavirus s'est étendue en à peine plus de cent jours dans tous les endroits de la planète, en modifiant toutes les formes de relations sociales, en menant à la mort des centaines de milliers de personnes, en infectant et confinant à leur domicile des millions d'autres. Cela a impacté l'économie mondiale, remettant en question l'ordre économique et institutionnel capitaliste mis en œuvre à partir des années 80 pour garantir l'accumulation du capital. Il a également mis en relief le rôle du néolibéralisme dans les dégâts causés et soulevé des interrogations sur le mode de vie sociale, économique et politique qui suivra en tant que nouvelle normalité.

La Conférence Internationale des Partis et Organisations Marxistes-Léninistes (CIPOML) se prononce sur cette situation dans les termes suivants. (…)

Après avoir donné les éléments concrets sur la pandémie et ses conséquences pour la classe ouvrière et les masses populaires le texte poursuit :

Dans la période précédant la pandémie, les capitalistes étaient à l'offensive contre les ouvriers et les travailleurs dans quasiment tous les pays. De manière particulière dans les secteurs de l'éducation et de la santé, les services publics ont été réduits au minimum, et les services de santé furent complètement paralysés. Avec la prédominance de la confrontation entre les USA et la Chine, les contradictions entre les pays impérialistes s'intensifient plus encore et la concurrence s'aggrave. Eclatant à un moment où l'économie capitaliste internationale stagnait, le monde a affronté la pandémie dans ces conditions chaotiques. La bourgeoisie mondiale n'a pas pu définir une approche commune, ni mener une lutte commune contre la pandémie. A l'image des membres de l'UE, qui était soi-disant unifiée, chaque pays a été livré à son propre sort.

Cela a été démontré dans la conduite des institutions internationales telles que l'OMS et même l'UNESCO, toutes deux agences de l'ONU. Par exemple, D. Trump a accusé l'OMS de collaborer avec la Chine et a menacé d'en retirer les USA. A ceci il faut ajouter l'effort désordonné dans la recherche de vaccin. Elle avance actuellement de façon indépendante, ce qui se traduit par un gâchis de ressources et l'incapacité d'utiliser les découvertes scientifiques. Aujourd'hui, il ne fait aucun doute que tout vaccin qui sera trouvé sera utilisé, avant tout, dans les pays et pour les classes les plus riches. Dans ces conditions, on ne pouvait pas attendre que les institutions de l'ordre mondial néolibéral anticipent la pandémie et la combattent efficacement ; et c'est ce qui s'est passé. Dans ces conditions, il n'a même pas été possible de définir une orientation générale à laquelle auraient pu adhérer les gouvernements nationaux. Ils ont été les complices, par commission ou omission, des multinationales pharmaceutiques ; et, de ce fait, ils ont perdu de l'autorité vis-à-vis d'une grande partie du peuple conscient et de la communauté scientifique et sanitaire progressiste. (…)

L'ordre capitaliste néolibéral n'a pas d'avenir

(…) La pandémie a contribué à la décélération de l'économie capitaliste mondiale qui, de fait, était déjà stagnante et dans un processus d'accumulation de facteurs avant le début de cette même pandémie, alors que, actuellement, elle aggrave la crise économique qui a commencé avec elle. Combinée avec la destruction de l'environnement causé par le système capitaliste, la crise est en train de détruire les forces productives et la nature, ainsi que l'avait affirmé Marx dans Le Capital.

Le processus de la pandémie met en relief la nécessité d'un nouvel ordre social et politique. Il a fait que ce besoin soit aujourd'hui plus urgent, avec des secteurs plus grands des masses travailleuses qui prennent conscience des conséquences du capitalisme et commencent à remettre en cause son existence même.

Plusieurs idéologues de ce même système capitaliste se rejoignent pour faire remarquer que la normalité post-COVID 19 sera différente de celle d'avant.

Sur cette question, il y a une querelle théorique et politique. Ou bien le modèle néolibéral de l'exploitation capitaliste reste debout, avec la domination du marché en tant que principal organisateur de l'activité économique et sociale, avec le capitalisme financier comme principal bénéficiaire – raison pour laquelle il ne faut pas écarter que le système doive recourir à des formes fascistes de domination politique.

Ou bien le capital a recours à des politiques néo-keynésiennes, avec un important rôle de l'Etat dans l'investissement et la régulation de l'activité économique, accompagnées de politique de concession de miettes sociales pour la classe ouvrière et le peuple en général.

Une troisième possibilité est la perspective du développement d'une issue révolutionnaire.

La CIPOML se positionne sur cette dernière possibilité. Afin qu'elle puisse devenir réalité, ne laissons pas à la bourgeoisie les terrains économiques, sociaux, politiques et culturels. (…)

Il y aura dans chaque pays des exigences spécifiques sur lesquelles nous construirons notre unité et notre lutte. Et, quoique nous comprenions la réalité spécifique des différents pays, il y a des revendications sur lesquelles nous pourrons nous retrouver et nous unir. Ce sont les suivantes :

- Ne pas accepter l'imposition de politiques et refuser de nous laisser devenir des esclaves nationaux des capitalistes.
- Sur tous les lieux de travail doivent être garanties de bonnes conditions de de travail contre la pandémie.
- La santé ne doit pas être sujette au commerce et au profit. Il faut en finir avec la privatisation des systèmes de santé ; l'accès du peuple aux services de santé de qualité et gratuits doit être garanti.
- Toutes les institutions et hôpitaux doivent être sous contrôle public. L'état dans lequel se trouve le système de santé n'est pas acceptable.
- La famille des travailleurs qui ont perdu leur travail doit recevoir un soutien financier suffisant, ainsi que celles qui ont des revenus insuffisants ou inexistants pour faire face aux besoins de base. Les factures de loyers, d'électricité, d'eau, de gaz, doivent être prises en charge par l'État. Le remboursement des crédits en cours doit être annulé pour les travailleurs dans cette situation, ainsi que pour les petits producteurs et les petits commerçants.
- Bien qu'elle soit appelée « nouvelle normalité », il n'est pas évident que la pandémie soit terminée, ou bien qu'il n'y ait pas de deuxième vague. Nous devons lutter contre ces politiques des capitalistes et de leur système capitaliste qui pointe cette possibilité, qui nous sacrifie au profit de sa propre survie et de ses profits, alors que ne sont pas prises les mesures pour assurer l'avenir de l'humanité.

Pour mener notre lutte pour ces revendications, contre l'ordre capitaliste international qui est responsable de la pandémie, nous devons travailler à unir tout ce qui est politiquement possible, pour frapper l'impérialisme et les gouvernements capitalistes à son service. Les terrains où se développera cette unité comporteront des campagnes massives, avec des organisations syndicale et professionnelles, des initiatives locales, des organisations étudiantes, de jeunesse et de femmes, ainsi que différents fronts qui réunissent ces organisations et les secteurs les plus larges du peuple.

Analysant tout ce que la pandémie a révélé comme potentialitsé dans la classe ouvrière, les couches populaires et les intellectuels progressistes (personnalités scientifiques, du monde des arts et de la culture…), le texte conclut :

Ce qui précède montre des tendances que nous devons aider à se développer et les prendre pour bases de notre travail. Malgré la distanciation physique imposée par la quarantaine, les protestations populaires se déroulent. Au début, du fait des circonstances, c'était des petits groupes. Mais cette tendance, qui se développait dans beaucoup de pays avant même la pandémie, a atteint des dimensions massives avec l'assassinat de George Floyd, qui a provoqué d'immenses manifestations auxquelles participèrent des centaines de milliers de personnes, pas seulement aux USA mais dans le monde entier. Cette vague de lutte, qui éclate comme résultat de la colère des masses, qui se développe dans cette période de pandémie contre la brutalité du capitalisme, nous montre aujourd'hui la voie de la lutte que nous pouvons suivre.

La CIPOML appelle la classe ouvrière et les masses travailleuses, tous ceux qui rejettent l'agression du capitalisme et l'absence de futur auquel il nous a condamnés, à renforcer l'unité, la solidarité et la lutte. Nous pourrons conquérir notre avenir si nous nous unissons et luttons contre l'agression néolibérale capitaliste qui vole nos vies et notre futur.

Le futur est à nous ! ★

Comité de Coordination
Conférence Internationale des Partis et Organisations Marxistes-Léninistes
(CIPOML) - Juin 2020

Dir. publication C. Pierrel - Imprimerie CAVA Expressions - 5 Rue Guy Moquet - 95100 Argenteuil - Tél. : 01 43 58 26 26 - Commission paritaire - 0413P865753- N°ISSN 0242-3332